

ANNEXES

La plupart des documents présentés ci-dessous sont inédits (sauf indication contraire), et choisis dans plusieurs fonds d'archives : ADP, Dominicains de Paris ; ADL, Dominicains de Lyon ; ASEJ, Saint-Étienne de Jérusalem ; AGOP, Sainte-Sabine de Rome ; IDEO, Le Caire. Les originaux sont en majorité ou bien manuscrits, ou bien tapés à la machine vaille que vaille, et leur présentation est respectée ici dans toute la mesure du possible, en particulier pour la division des textes et leur ponctuation, ou pour l'utilisation des abréviations, des parenthèses, des majuscules et des soulignements. En plus des brèves introductions, quelques commentaires sont parfois ajoutés au fil des textes originaux, entre crochets droits et en italique.

Aux indications bibliographiques données dans les notes précédentes, on peut ajouter : l'article « Institut Dominicain d'Études Orientales » par Emilio PLATTI, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, t. XV, 1995, col. 1310-1312 ; et Jacques LEVRAT, *Une expérience de dialogue – Les Centres d'Étude Chrétiens en Monde Musulman*, Altenberge, 1987, 392 pages (Christlich-Islamisches Schrifttum. Studien, 9), pour l'IDEO voir surtout p. 64-89.

ANNEXE I

Documents Lagrange

I.A - 1911

Texte intégral de la note du P. Lagrange communiquée à la « congrégation intermédiaire » de la Province de France, réunie au Saulchoir de Kain les 24 et 25 juillet 1911. Fonds ADP.

Note sur une fondation à Héliopolis
d'un couvent dominicain en vue d'un Institut
pour l'étude de l'Égypte (chrétienne) (ou ancienne)

I- Héliopolis est une ville en formation, projetée sur un plan grandiose, appelée d'après les fondateurs à devenir une cité de plus de 100.000 habitants. À vrai dire ces destinées sont encore incertaines ; elle compte à présent 4 à 5.000 habitants ; on a posé en présence de S.M. le Roi des Belges la première pierre d'une splendide basilique, destinée à être la co-cathédrale de Mgr Duret, vicaire apostolique, et à être desservie par les Pères des Missions Africaines de Lyon. Cet édifice est à 15 minutes du centre du Caire par tramway électrique, à dix minutes de la gare.

II- Il serait honorable pour l'Église catholique de posséder au Caire un institut d'études sur l'Égypte chrétienne, sans parler des études d'égyptologie ancienne et des études arabes. Le Caire est de beaucoup le foyer intellectuel le plus important de l'islamisme ; il possède une très importante école d'égyptologie. L'Église doit aussi y être représentée par un institut d'études.

III- Cet institut semble devoir être rattaché à l'école de Jérusalem, soit à cause de sa proximité, soit parce qu'il compléterait le cycle des études orientales et anciennes.

IV- Très naturellement, étant confié aux frères prêcheurs, il serait accompagné d'un foyer de ministère apostolique de l'ordre ordinaire. Mais l'auteur de ces notes estime que ce ministère au Caire n'est pas destiné à prendre assez d'importance à lui seul pour déterminer la fondation d'un couvent dominicain dans cette grande cité.

V- "L'Institut pour l'étude de l'Égypte" (chrétienne) serait assez naturellement mieux placé au Caire même qu'à Héliopolis, mais il faudrait des ressources considérables pour acquérir un terrain et bâtir. Seul le terrain dans un endroit favorable coûterait bien 400.000 francs. Si l'on a songé à Héliopolis, c'est à cause des facilités promises par M. le baron Empain, président de la Société qui crée cette ville.

VI- M. Empain a offert de vive voix au P. Lagrange un terrain qui serait concédé en pleine propriété, à une certaine distance de la basilique, dans un quartier destiné à son habitation et à quelques palais à construire. Ce terrain serait assez vaste pour y établir un couvent, une chapelle, une grande salle de conférence, et un jardin. De plus M. Empain a offert une subvention de 100.000 francs et des facilités pour bâtir, réductions sur le ciment armé etc. Ces offres bienveillantes ont été purement verbales ; mais les personnes très bien placées, comme M. le Ministre de France, M. le baron Descamps, ministre de Belgique etc., affirment qu'on peut absolument se fier à la parole de M. Empain. Ce dernier a écrit le 8 juin au P. Lagrange : « Ainsi que je vous l'ai dit dernièrement au Caire, je serai toujours charmé de vous prêter mon aide, dans le cas où vous donneriez suite à votre projet de fonder un couvent de votre ordre à Héliopolis ».

VII- Mgr Duret a déclaré aussi de vive voix au P. Lagrange qu'il donnerait volontiers un avis favorable s'il est consulté par la Propagande, mais à la condition que jusqu'à ce qu'Héliopolis soit devenue une cité beaucoup plus considérable, la chapelle des dominicains ne soit pas ouverte au public. Il serait heureux d'ailleurs de donner la juridiction aux Pères, les ferait inviter à prêcher etc.

VIII- Naturellement cette clause de non ouverture de la chapelle est défavorable, et il vaudrait mieux que la Propagande ne s'y arrête pas. Si cependant c'était une condition sine qua non, le P. Lagrange estime pour sa part que ce ne serait point une raison suffisante pour renoncer à la fondation de l'Institut.

IX- Il semble qu'on pourrait trouver les 100.000 francs nécessaires pour bâtir, somme qui suffirait avec les 100.000 francs promis par M. Empain pour l'installation.

X- Il faudrait pourvoir à fournir le couvent de religieux. Jérusalem pourrait fournir au moins deux religieux, ce qui suffirait provisoirement, avec le concours des autres frères de Jérusalem qui pourraient venir donner des conférences durant l'hiver.

XI- La question des subsistances sera toujours difficile, moins cependant qu'à Jérusalem, car on trouverait quelques ressources au Caire et à Héliopolis, tandis qu'à Jérusalem il faut toujours donner.

XII- Si le R^{me} Père Général désire la fondation et que la Propagande exige que les ressources soient liquides, il y aurait lieu à s'en assurer ; mais le mieux serait d'obtenir un simple consentement de la Propagande qui permettrait de passer à l'exécution auprès de M. Empain. Le pire qui puisse arriver est de ne pouvoir réussir, ce qui est la chance commune à courir en toute chose.

I.B - Extraits de la « Vie du Père Lagrange » par le P. Vincent

Le P. Louis-Hugues Vincent (1872-1960), de la Province de Lyon, fut l'un des premiers compagnons du P. Lagrange à l'École biblique. Il a rédigé sa biographie, inédite ; en voici quelques extraits, classés par année, avec référence aux pages du manuscrit. Le premier passage cité (1911) est en grande partie repris textuellement des souvenirs du P. Lagrange : Le Père Lagrange au service de la Bible, Souvenirs personnels, Paris, Le Cerf, 1967, p. 193-194. Fonds ADP.

1911 (p. 200-201).

Le P. Lagrange fut brusquement appelé au Caire pour une négociation fort imprévue qui requiert ici quelques explications.

Pendant son stage à l'Université de Vienne, il avait, une année durant, étudié l'égyptologie avec beaucoup de goût et un très appréciable succès sous la direction du professeur Reinisch. Dès la fondation de son École à Jérusalem il s'était préoccupé de susciter parmi les élèves dominicains une vocation d'égyptologue ; mais leur cercle était encore trop restreint et il fallait mettre sa confiance dans l'avenir. Il fut donc très séduit le jour où le baron Descamps, ancien ministre d'État de Belgique, en pèlerinage à Jérusalem, vint l'informer que le baron Empain, occupé à fonder la nouvelle ville d'Héliopolis près du Caire, désirait l'entretenir au plus tôt d'un projet d'établissement dominicain. Il partit sur le champ, le 5 mars ; et pour ne pas agir en cachette de Mgr Duret, Vicaire apostolique de cette région, il descendit chez les Pères des Missions d'Afrique, où le prélat résidait lui-même, et le mit au courant du projet. M. Empain lui demandait d'assumer la desservance de l'église en construction et se chargeait de faire bâtir, sur les plans qui lui seraient présentés, le couvent nécessaire pour abriter une petite

communauté dominicaine, puisque les Pères des Missions d’Afrique ne s’estimaient pas en mesure d’étendre leur ministère à la cité naissante. Le P. Lagrange pensait que sûrement la Province de France ne lui refuserait pas quelques Pères de ministère pour ce service paroissial, et qu’il pourrait former un ou deux égyptologues affiliés à l’École biblique de Jérusalem. Ce beau mirage s’évanouit, car Mgr Duret, ainsi serré de près par le baron Empain, consentit enfin à fixer son siège épiscopal à Héliopolis, condition posée par la Société fondatrice pour lui bâtir une église et une habitation. Le P. Lagrange s’empressa de se retirer et de remettre à la Providence la réalisation de son vieux rêve. Rentré à Jérusalem au soir du 11 mars...

1922 (p. 304).

Dans le courant d’avril, le R^{me} Père Theissling accomplissait en personne la visite canonique du couvent de Saint-Étienne. Le P. Lagrange en profita pour solliciter avec insistance d’être enfin déchargé de toute fonction administrative et même de la direction de l’École et de la *Revue biblique* [...].

Le Général voulut bien prendre en considération son désir, non sans lui laisser encore l’obligation d’aller au préalable régler en Égypte diverses questions concernant l’installation du vicariat dominicain fondé récemment au Caire. Ces négociations délicates ne le détournèrent pas de prêcher au petit groupe de jeunes tertiaires, déjà constitué par le zèle du Père Jaussen [*en fait, le tiers-ordre dominicain avait déjà été fondé au Caire par le P. Rousseau en 1910, le P. Jaussen a dû seulement l’ériger officiellement en « fraternité »*], une retraite extrêmement goûtée et qui porta les plus heureux fruits. De retour au début de juin...

1930 (p. 338-339).

Au milieu de son activité trop soutenue depuis quelques mois, une violente crise cardiaque rappela soudain au P. Lagrange que ses forces physiques déclinaient [...]. Le médecin conseillait un séjour tant soit peu prolongé dans un climat plus doux ; le P. Lagrange fut envoyé au petit vicariat du Caire, où sa présence était toujours vivement désirée. Il y arriva le 14 février et dans cette atmosphère clémente retrouva si vite un satisfaisant équilibre de santé qu’il ne crut pas pouvoir se dérober à la très amicale sommation de donner une conférence sur quelque sujet historique et religieux de son choix, devant un auditoire très cultivé qui avait eu plus d’une fois déjà l’occasion d’apprécier sa parole en ses divers séjours antérieurs en Égypte. La conférence étant donnée cette fois sous les auspices de l’Université égyptienne exigeait un thème général d’une certaine ampleur et une tenue littéraire plus soignée que la causerie familière dans un cercle restreint, quelque peu spécialisé. “Les cultes hellénistiques en Égypte et le Judaïsme” fut le titre adopté sans hésitation, comme le plus apte à retenir l’attention d’un auditoire très composite. [...]

Le succès de cette première causerie rendit impossible d’en esquisser d’autres dans la semaine suivante ; et pour ne pas se trouver engagé dans une véritable “saison de conférences”, le P. Lagrange prit le parti de rentrer à Jérusalem, où il était de retour le premier mars.

1933 (p. 355-356).

[Début février] le P. Lagrange fit une rapide course en Égypte, pour présider la séance du Cercle thomiste qui venait de s’organiser au Foyer des étudiants ouvert dans le petit vicariat dominicain du Caire. [...] Le P. Lagrange ne s’attarda que fort peu de jours au Caire, où il ne put cependant esquisser une nouvelle conférence, le 18 février au Cercle français.

1935 (p. 366).

Sur la recommandation expresse du docteur il fut décidé qu’une détente absolue de trois ou quatre semaines lui serait imposée [...]. Le 25 mars il partait pour l’Égypte... il arriva le 28 au Caire, où l’attendaient avec joie le P. Carrière – devenu supérieur du petit vicariat de l’Abbassiah –, le P. Jaussen et nombre d’excellents amis. Entouré de soins très empressés il recouvra si promptement un satisfaisant équilibre qu’il ne put se dérober aux sollicitations des

membres du Cercle thomiste et leur promet une causerie. Depuis son organisation en 1933, le Cercle s'était si magnifiquement développé, qu'avec l'appoint de quelques invités de marque, le soir du 11 avril, dans une spacieuse salle neuve, le conférencier eut la surprise de se trouver devant un auditoire de plus de 150 personnes cultivées. [...] Deux ou trois jours après il rentrait à Jérusalem.

I.C - 1921

Lettre du P. Lagrange au provincial de la Province de France, transmise par le fr. B. Montagnes. Fonds ADP.

Bourg-en-Bresse – 3 septembre 1921

Mon très Révérend Père,

Au moment de m'embarquer – le 7 sept. de Marseille – je veux vous dire toute ma gratitude pour le bon accueil que vous avez bien voulu me faire, et la bienveillance signalée que vous avez témoignée à Saint-Étienne de Jérusalem. Le P. Prieur a dû vous dire avec quelle joie a été reçue la nouvelle de l'arrivée du P. Lavergne, accompagnant le P. Tonneau. J'avais suggéré de demander quelques cours au P. Lect. Ginno, sujet très remarquable. Il a dit qu'il s'y prêterait très volontiers. Nous ferons de notre mieux pour que ces Pères sachent bien leur S. Thomas.

Vous verrez probablement le P. Jaussen. Je sais que votre sympathie et votre appui ne doivent pas me rendre indiscret, mais comment ne pas vous dire tout ce que j'attends et espère de vous dans l'intérêt de la pénétration de notre Ordre en Égypte ? Les circonstances ont tout à fait l'apparence d'être une préparation providentielle. On nous demande, on nous appelle. Jadis j'ai fait une tentative qui a échoué. C'était sans doute que la Providence vous réservait cette œuvre. On peut dire, il est vrai, qu'en France on manque de monde. C'est vrai en général. Mais non pas dans le sens que vous ne possédez pas un sujet idoine, puisque cela paraît bien être le cas du P. Nasse. Il a dû vous dire que nous nous sommes rencontrés. Je me suis convaincu personnellement de ce que m'avaient dit d'autres, qu'il paraissait comme préparé à dessein pour cette mission.

Dans quelle mesure elle peut être entreprise, c'est ce que je me permettrais pas de vous suggérer. Il saute aux yeux que deux maisons, l'une en Égypte, l'autre en Palestine, devraient s'appuyer l'une sur l'autre, ou que la maison de Jérusalem pourrait être un foyer pour les débuts d'un apostolat en Égypte. Si, au contraire, on faisait d'un seul coup une fondation en Égypte – ce qui serait sans doute plus difficile – il resterait que nous applaudirions encore.

Permettez-moi donc de vous dire combien je demande à Dieu que ce nouveau champ soit ouvert à l'Ordre dans cette année du centenaire de saint Dominique.

En recommandant mon voyage à vos bonnes prières, je vous prie, mon très Révérend Père, d'agréer l'expression de mon profond respect et j'ose dire de mon ancien attachement.

I.D - 1932

Début d'une lettre du P. Lagrange au P. Gillet, Maître de l'Ordre, retrouvée par le P. Montagnes. Fonds AGOP.

Le Caire, 1 février 1932

Mon R^{me} Père,

C'est du Caire que je vous écris. Le P. prieur a pensé que j'avais besoin de repos et d'un air moins âpre que l'hiver à Jérusalem. À peine arrivé en Égypte, j'ai été pris de fièvre avec ictère (vulgo jaunisse). Dix jours à l'excellent hôpital d'Ismailiah ont eu raison de cette fatigue qui se serait, je pense, déclenchée plus fortement et plus longuement en Palestine, et j'ai pu poursuivre mon voyage, pour passer dix jours auprès du P. Jaussen. Après de très grandes

difficultés pour les fondations, il fait construire un sous-sol qui sera fort utile : réfectoire, cuisine, etc., et dans moins d'un mois attaquera le rez-de-chaussée. Le bâtiment, long de 50 mètres, (y compris un promenoir nécessaire dans ce pays) et large de 20 mètres, sera très solide (ciment armé), sans aucun luxe, mais agréable à habiter, sur un point élevé (27 mètres au-dessus du Nil), avec une belle vue. Tout serait terminé rapidement, si les fonds ne s'épuisaient aussi très rapidement. Nous sommes allés voir M. Gaillard, ministre de France, jusqu'à présent très absorbé par la construction du lycée laïc, et très décidé à ne rien nous donner sur ses allocations ordinaires, qu'on lui rognerait plutôt. Il a cependant consenti à appuyer une demande exceptionnelle pour appuyer cette construction, que nous sommes obligés de terminer sous peine d'être déchu du privilège de la vente à moitié prix (domaine de l'État). Nous avons donc rédigé une pétition à M. Laval, comme ministre des Affaires Étrangères, que nous allons lui porter et qu'il doit apostiller.

Nous vous serions très reconnaissants, mon R^{me} P., s'il vous paraissait opportun de la recommander vous-même de votre haute autorité. En ce moment, le P. Jaussen est très pris, étant chargé à lui seul de prêcher toute la neuvaine des Mères Réparatrices. Je suis de plus en plus persuadé que l'activité apostolique de l'ordre, surtout par son côté doctrinal, trouvera à s'exercer fructueusement ici. Il est bien entendu que nous ne fondons pas une école d'égyptologie. Je reçois le plus cordial accueil de M. Lacaud, directeur du Service des Antiquités, et de M. Jouguet, directeur de l'Institut Français Oriental [*le différend avec l'IFAO, né en 1929, était donc totalement oublié à cette date*].

ANNEXE II

Documents Jaussen

II.A - 1929

Ce texte est celui d'un tract imprimé proprement sur une page, largement diffusé en France de mai 1929 à avril 1932 par le P. Jaussen pour recueillir de l'argent en vue de la construction de la maison du Caire (avec l'adresse d'une communauté de sœurs dominicaines où envoyer les dons). La tonalité de ce texte est complètement différente de celle du texte qui suit (1931), car, ici, tous les arguments sont bons pour toucher la sensibilité du public catholique français... Deux autres tracts analogues seront diffusés en France dans le même but par le P. Jaussen, l'un de mai 1932 à mai 1934 (avec la mention du début de la construction jusqu'au rez-de-chaussée), l'autre à partir de juin 1934 (ce dernier comportant une photo de la maison terminée, et mentionnant qu'il y avait encore un emprunt de 300.000 Francs à rembourser – environ 1.000.000 F. de 1999). Le P. Boulanger chercha aussi à recueillir de l'argent en Suisse juste avant de rejoindre Le Caire à l'automne 1932, avec un texte dont le contenu était inspiré des textes du P. Jaussen, mais où il avait supprimé toutes les mentions de la France et de la langue française. Archives de l'IDEO.

Mai 1929

Note sur la fondation dominicaine au Caire

Le couvent des Dominicains de Saint-Étienne, à Jérusalem (Palestine) où se trouve établie l'École Biblique et Archéologique Française, a décidé de faire au Caire une fondation dominicaine. On sait que l'École Archéologique Française est reconnue officiellement par le Gouvernement français et que l'Institut de France y envoie chaque année un étudiant pour compléter sa formation des connaissances orientales. Les travaux scientifiques de l'École sont également connus, la collection des Études bibliques, les ouvrages d'archéologie sur Jérusalem, Hébron, etc.; la Mission archéologique en Arabie, la Revue biblique internationale, etc.

La fondation dominicaine au Caire aura donc un double but :

Elle servira de pied-à-terre aux étudiants et aux professeurs de l'École Biblique et Archéologique de Jérusalem.

Les richesses archéologiques découvertes sur les bords du Nil deviennent de plus en plus importantes et doivent être connues des jeunes gens qui veulent s'adonner à l'étude de la Bible et de la civilisation orientale et qui, à cet effet, désirent utiliser les données égyptiennes dans le domaine de l'histoire de l'art, de la linguistique, de la religion.

L'autre but de cette fondation ne sera pas d'une importance moindre. Les quelques religieux qui se fixeront dans cette résidence auront à exercer, en langue française, une influence active spécialement parmi la jeunesse égyptienne.

Cette jeunesse, en grande partie élevée dans nos établissements, réclame au sortir de l'école une direction intellectuelle et morale pour maintenir et développer la formation première.

Cette direction leur sera donnée en des conférences régulières, en des réunions publiques, en des colloques particuliers.

Personne n'ignore comment toutes les idées philosophiques, religieuses, sociales sont vivement discutées sur les bords du Nil. Il est nécessaire d'exposer la vérité à des intelligences qui la cherchent.

C'est en langue française que ces questions doivent être traitées et étudiées devant des âmes qui, aujourd'hui, sont aptes à subir l'empreinte de notre génie. Au point de vue français, il ne serait pas prudent de se laisser devancer par d'autres activités contraires. (Cf. dans la *Revue des Deux Mondes*, 1928, l'article de G. Hanotaux [*en fait, série de quatre articles où il est beaucoup question de la culture française au Proche-Orient*]).

Le Père Bellouard, Dominicain [1886-1953, de la Province de Lyon], a donné au Caire soixante-dix conférences ou sermons durant l'hiver : partout, sa parole nette et chaude a suscité un véritable enthousiasme d'après les journaux égyptiens.

Le projet de cette fondation dominicaine a été accueilli très favorablement par le Roi d'Égypte Fouad 1^{er} qui, le 7 janvier, a accordé une longue audience au Père Jaussen.

Le Gouvernement égyptien, sur une requête du Père Jaussen, présentée et recommandée par M. Gaillard, Ministre de la France au Caire, a bien voulu céder à moitié prix un terrain de 12.000 mètres carrés situé au quartier al-Abbassiah, au Caire [*non encore acquis à cette date*]. Le premier pas est fait. Reste maintenant la construction de l'Établissement. Le Père Jaussen, professeur à l'École biblique, chargé de cette fondation, se permet de faire appel à la générosité des cœurs disposés à favoriser notre culture intellectuelle et morale à l'étranger, surtout en Égypte.

P. J.-A. JAUSSEN.

Adresse à Paris :

64, rue des Plantes, PARIS (14^e)

II.B - 1931

Ce texte date de février 1931, entre la signature de l'acte de vente et le début de la construction, il est destiné au couvent Saint-Étienne de Jérusalem, et, à travers lui, au Maître de l'Ordre, auquel était directement rattaché ce couvent. Un double, sans modification, en fut envoyé (confidentiellement !) en novembre 1931 au Provincial de France pour demander du renfort, accompagné d'une lettre contenant le passage suivant : « Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité où je me trouve d'avoir un compagnon qui voudrait bien se dévouer à cette œuvre. [...] En recevant le programme ci-joint, en février-mars dernier, le R^{me} Père Général a attiré mon attention sur la nécessité de ne pas faire concurrence à l'Institut français d'archéologie : cela sera soigneusement évité. C'est le programme de l'avenir. Pour le moment, et pour le préparer, j'ai besoin de quelqu'un pour m'aider... ». Fonds ADP.

Note sur la fondation dominicaine au Caire

I. – Le Couvent des Pères :

Sur la base de vie dominicaine, on peut envisager pour les religieux dominicains un double but :

A. – Ministère de la prédication et de la confession, soit plus tard dans notre église, soit en tout temps dans les églises où les Pères seront appelés pour prêcher des Carêmes ou dans d'autres circonstances, au Caire, à Héliopolis, à Alexandrie, Port-Saïd, Ismailia, Port-Tewfiq, Tantah, etc. – Prédication de retraites dans les écoles ou aux anciens élèves. – Retraites dans les Communautés, conférences spirituelles, récollection du mois etc.

Ce travail occuperait au moins deux Pères aptes à la prédication. Elle aurait lieu normalement en langue française, et aussi en arabe. On ne peut guère prévoir en ce moment la prédication en italien ou en anglais, mais l'italien serait très utile pour les confessions.

B. – École convergeant vers la religion catholique, à laquelle on souhaiterait de donner le nom d'École s. Thomas d'Aquin, qui indiquerait son caractère dominicain, et l'esprit et la doctrine du Docteur Angélique dont le génie universel inspirerait toutes les études.

Il semble qu'il y aurait lieu de préparer quelques professeurs spécialisés :

1. Un professeur de littérature (et au besoin de langue) française ce qui ménagerait l'accès du ministère dominicain auprès d'un grand nombre de personnes, par des conférences au grand public, et serait un titre à la protection et au bon vouloir du Gouvernement français.
2. Un professeur (ou deux si possible) de littérature, de philosophie et d'histoire des Arabes surtout en Égypte, ce qui serait une amorce pour attirer l'attention des Musulmans désireux d'approfondir le problème religieux. Il serait bien entendu que le nom de l'Islam ne serait prononcé que dans les conversations particulières et avec beaucoup de prudence.
3. Un professeur de philosophie, spécialisé dans la connaissance de la philosophie grecque en Égypte, surtout de Philon et de Plotin.
4. Un professeur d'ancienne religion égyptienne. Il demeure entendu que l'École observera une très grande réserve en face de l'Institut égyptien français et de la Direction des Antiquités, pour tout ce qui regarde la philologie et l'archéologie, mais la Religion de l'Égypte ancienne soulève un problème qui n'a pas été résolu, et où les égyptologues ne refuseraient pas le concours de théologiens. Sans faire des cours d'égyptologie technique, le professeur de religion égyptienne serait un utile répétiteur pour les jeunes gens qui s'adonneraient à ces études.
5. Un professeur de théologie catholique selon la doctrine de s. Thomas. Il est inutile d'insister sur l'opportunité d'un pareil enseignement, aussi nécessaire en Égypte qu'ailleurs.
6. Un professeur des origines du Christianisme, qui ne traiterait pas expressément des questions bibliques réservées à l'École de Jérusalem, mais qui trouverait une ample matière dans l'étude du Christianisme en Égypte : les Pères : Clément d'Alexandrie, Origène, s. Athanase, s. Cyrille, le monachisme, l'Église copte, etc. etc.

Il y aurait lieu de poser la candidature des Pères pour donner des leçons à l'Université égyptienne, du moins pour les matières qui ne regardent pas directement le dogme catholique. L'Université appelle des professeurs étrangers pour des cours de littérature et de philosophie : elle accepterait peut-être de prendre sur place des professeurs de ce genre, qui trouveraient ainsi un public intéressant de jeunes gens. Si on ne pouvait obtenir cet avantage, il resterait de donner des conférences au couvent pour un auditoire restreint, et pour le grand public dans une salle de conférences au centre de la ville.

Le couvent devrait être organisé pour loger quelques pensionnaires parmi les religieux de l'Ordre ou d'autres instituts ou même des ecclésiastiques et des laïcs désireux de se livrer aux études indiquées. Exceptionnellement on logerait des hôtes de passage, mais seulement parmi les savants.

II. – Dans la situation actuelle du catholicisme au Caire et dans l'espoir de le développer, de le confirmer, de lui donner une situation solide, il semble que l'action des Pères devrait être doublée par un couvent de Religieuses dominicaines.

Sans entrer ici dans l'organisation de leur vie religieuse, qui regarde l'autorité de l'Ordre, on envisagerait une intelligence de la vie des religieuses prêcheuses dans le genre de ce qui est inauguré au couvent de Montpellier [*probablement les Sœurs dominicaines de Sainte-Marie des Tourelles*].

Le terrain acquis par les soins du P. Jaussen est assez grand pour loger une seconde communauté, l'église étant entre les deux établissements. On ne voit pas que cette proximité de deux couvents d'hommes et de femmes offre plus de difficultés dans l'opinion au Caire qu'ailleurs. Elle est déjà réalisée par les Pères des Missions d'Afrique, près desquels sont des Religieuses de N.D des Apôtres, qui font leur cuisine etc.

Le premier but des religieuses serait comme pour les Pères, la vie ascétique et mystique, mais elles seraient associées à leur œuvre en formant elles aussi des maîtresses aptes à donner un enseignement élevé aux jeunes filles qui, leurs études terminées, viendraient les consulter. Le détail serait réglé au moment voulu. Dès maintenant la Congrégation désignée par le R^{me} Père Général pourrait être invitée à préparer des sujets pour cet enseignement dont le besoin est reconnu au Caire universellement et que l'Autorité dirigeante (évêque et Délégué apostolique) nous verraient entreprendre avec satisfaction.

Outre cet enseignement plus ou moins formel, les œuvres de la miséricorde étant spécialement l'apanage des femmes, il conviendrait que trois ou quatre religieuses soit affectées à un dispensaire, tout à fait nécessaire dans le quartier de l'Abbassiah.

Enfin on pourrait envisager que les religieuses se chargent de la cuisine et de la lingerie des Pères. À cet effet on pourrait se dispenser d'installer chez les Pères une cuisine et un réfectoire. Ils se rendraient dans un réfectoire situé derrière le chevet de l'église, qui serait d'ailleurs séparé par une clôture du couvent des Religieuses.

Si ces lignes générales étaient admises, on commencerait aussitôt à bâtir le couvent des Pères.

fr. J.A. JAUSSEN, o.p.

II.C - 1931 a

Ces textes ont été retrouvés et transmis par le fr. J.J. Pérennès, ils sont tous deux rédigés à Paris par le P. Jaussen. La seconde note répond au souci du Maître de l'Ordre rappelé dans la lettre du P. Jaussen citée dans l'introduction à l'annexe précédente (II.B). Les termes soulignés le sont sur l'original. Fonds AGOP.

Deux notes, marquées "confidentielles", pour le R^{me} Père Général
Paris, le 14 juin 1931

I – Fondation dominicaine du Caire

Le Père J.A. Jaussen a été chargé, en mai 1928, par le Père Prieur de Jérusalem et le Conseil du Couvent de Saint-Étienne à Jérusalem, de réaliser au Caire une fondation dominicaine (toutes les autorisations canoniques, demandées en premier lieu par le P. Dhorme, avaient été obtenues par le P. Savignac, Prieur en charge, successeur du P. Dhorme).

En juin 1928, le P. Jaussen exposait à Rome le projet de la fondation, et était confirmé dans sa mission.

Depuis ce moment, jusqu'à ce jour, les rapports ont été constants entre le P. Jaussen et le Prieur de Saint-Étienne, par une correspondance presque hebdomadaire. Le P. Jaussen a

toujours exposé au R.P. Prieur sa conduite, ses actes, ses démarches, ses difficultés, ses succès, ses déceptions.

Commencées le 8 décembre 1928, les négociations pour l'achat du terrain se sont terminées en février 1931. Le terrain de l'Abbassiah a été acheté d'après le désir du Couvent Saint-Étienne. Le P. Jaussen, agissant comme représentant, a acquis ce terrain pour les Dominicains du Couvent de Saint-Étienne - École biblique et archéologique. L'acte d'achat a été signé au tribunal mixte du Caire le 5 février 1931, il a été contresigné par le P. Lagrange. Les négociations ont été extrêmement difficiles et délicates... (consulter les experts, v.g. Mr Anthony, anglais, Directeur des Domaines, qui a appuyé le P. Jaussen).

Le terrain est payé (cf. rapport adressé à Rome en février-mars dernier).

Le terrain doit être entouré d'un mur de clôture. Le P. Jaussen prépare cette clôture.

La construction du "Foyer des étudiants" doit être réalisée en 4 ans (cf. le rapport).

Le P. Jaussen a envoyé au début d'avril dernier, à Jérusalem pour être transmis à l'approbation du Conseil du Couvent, un plan d'ensemble (prévoir l'avenir).

Le plan comprend 4 parties... en prévision de l'avenir.

En ce moment, le Conseil du Couvent envisage la construction d'une partie – bloc des étudiants – et peut-être aussi la construction de la partie réservée au personnel de service (personnel féminin indispensable).

La construction envisagée actuellement coûtera 1.500.000 F. environ.

Le P. Jaussen ne possède que 4.000 livres égyptiennes en banque (100.000 F. lui sont promis par un ami, il vient de recueillir 20.000 F. à peine en juin à Paris).

Le P. Jaussen a obtenu, de l'industrie française : 200 tonnes de fer et 300 tonnes de ciment, rendues au Caire (500 tonnes de ciment lui sont encore données en France).

Dans sa tournée récente (juin 1931), le P. Jaussen a obtenu :

Installation sanitaire (lavabos, baignoires, W.C., etc.)

Installation électrique

Quincaillerie

Grille de clôture pour le terrain

Matériaux promis : tuiles, carreaux de grès ou de ciment

Matériaux cherchés : bois, meubles (menuiserie), literie.

Tous ces matériaux sont transportés gratuitement à Port-Saïd.

Le P. Jaussen supplie le R^{me} Père Général de vouloir bien l'aider pour réaliser, rapidement, la première partie de la fondation.

fr. J.A. JAUSSEN, o.p.

N.B. Pour obtenir argent et matériaux, le P. Jaussen s'est abstenu de tout appel à la presse. La note laissée entre les mains de ses amis n'est pas une circulaire, mais un simple aide-mémoire.

II – Rapports avec l'Institut d'Égypte [IFAO]

Le fait lui-même de notre installation au Caire a éveillé la susceptibilité de l'Institut (cf. moines et université au moyen-âge).

La question du but poursuivi par nous était posée nécessairement, elle devait être solutionnée froidement et loyalement.

À cet effet, le P. Jaussen a eu de longs entretiens avec le ministre de France au Caire, avec M. Jouguet, directeur de l'Institut, avec M. Lacant, directeur du Service des Antiquités. Au Caire des explications loyales ont été données et acceptées.

Le Service des Antiquités – Service de M. Lacant – a été consulté officiellement par le Gouvernement égyptien – la Direction des Domaines – sur l'opportunité de notre installation au Caire – comme filiale-pied-à-terre – en arabe madrasat al-âthâr – de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem. La réponse du Service des Antiquités, signée par M.

Gautier pour M. Lacant absent à ce moment, a été favorable et très élogieuse (cf. le dossier au Ministère égyptien).

Ces explications, le P. Jaussen les a renouvelées à Paris aux Ministères des affaires étrangères et de l'instruction publique (d'accord avec M. Jouguet et M. Lacant). Les explications ont été acceptées, trouvées convaincantes. Notre installation au Caire n'apporte pas une "concurrence" mais bien plutôt un "secours". Chacun restera dans son rôle.

Pour donner à ces explications plus de poids, le P. Jaussen pria les PP. Savignac et Lagrange, de passage au Caire, de renouveler, chez M. le ministre de France et chez MM. Jouguet et Lacant, les mêmes déclarations, ce qui fut fait. Le P. Dhorme, de passage au Caire en 1930, était au courant de toute cette situation, il pouvait faire les mêmes déclarations, comme les avait faites le T.R. Père Provincial de France.

De plus, pour ne laisser aucune ambiguïté et écarter toute interprétation tendancieuse, le P. Jaussen pria le P. Prieur du Couvent de Saint-Étienne d'écrire une lettre officielle à notre ministre au Caire, pour indiquer nettement le but de notre fondation. La lettre a été écrite et envoyée [*lettre datée du 11/02/1930, citée dans l'article en note 25*].

Après ces démarches multiples, ces explications réitérées, cette déclaration officielle par écrit, le P. Jaussen est en droit de croire que, dans le cas présent, il a donné avec prudence toute satisfaction aux esprits droits et sincères.

Le P. Jaussen a commencé cette fondation sans argent, sans appui humain, soutenu par l'amour du Christ, encouragé par son Prieur et ses amis de Saint-Étienne.

Au milieu des difficultés innombrables, et presque de chaque jour, il constate un premier résultat : le terrain – 13.500 m² – est acheté et payé. Et malgré ces mêmes difficultés, il continue tout seul cette œuvre.

Il ne prétend pas à l'infaillibilité, il ne prétend pas n'avoir encouru aucun blâme dans les nombreuses démarches qu'il a entreprises et qu'il poursuit. Il reconnaîtra ses erreurs si quelqu'un les lui indique.

Mais il prétend affirmer la droiture de ses intentions, la sincérité de son dévouement à son Ordre, et, dans la réalisation de sa mission, son accord complet avec le P. Prieur de Saint-Étienne, au courant de toutes ses démarches. Le P. Jaussen ne refuse pas de se sacrifier... mais il bénirait mille fois le supérieur qui voudrait bien lui donner un remplaçant pour cette terrible corvée.

fr. J.A. JAUSSEN, o.p.

ANNEXE III

Documents Chenu

III.A - 1939

Brouillon manuscrit d'une lettre du P. Chenu au Maître de l'Ordre, le P. Gillet. Bilan des démarches faites en 1938. Fonds ADP.

le 8 février 1939

Études islamiques

Révérendissime Père,

Au retour de mon voyage à Jérusalem, que vous aviez non seulement autorisé, mais généreusement proposé, vous avez bien voulu m'entretenir du couvent du Caire, de son installation, de son travail apostolique, de ses espoirs surtout, et des problèmes que ces espoirs soulèvent.

Je gardais en effet de ma visite à ce petit couvent séduisant un très vif souvenir, et mes longues conversations avec le P. Vincent, le P. Carrière et le P. Jaussen avaient renouvelé en moi et éclairé le sentiment que j'eus toujours du douloureux et magnifique problème posé depuis des siècles par la présence impénétrable de l'Islam aux portes de la Chrétienté. Ce fut là, jadis, dès les toutes premières années de l'Ordre, au XIII^e siècle, le grand rêve et le souci permanent de nos Pères, au moment où précisément ils composaient l'aile conquérante de l'Église. Non pas seulement ardeur chimérique de quelques esprits démesurés, mais institution organique fondée sur des *Studia* spécialisés dans l'étude nécessaire des langues.

Il semble qu'aujourd'hui les transformations politiques du monde, d'une part, un nouvel essor missionnaire de la Chrétienté, qui apparaît de plus en plus ouverte et supérieure à la fois aux civilisations extra-européennes, d'autre part, posent de nouvelle manière l'antique problème. L'Ordre ne peut demeurer insouciant d'une telle perspective ; il ne le peut parce que ce serait renoncer à sa loi native dans l'Église, il ne le peut parce qu'il est là déjà, modestement, à l'entrée de l'Islam, par plusieurs de ses couvents. Le Caire, en dépendance de Jérusalem, se trouve précisément dans cette Égypte qui, ayant conquis son autonomie et étant plus ouverte à un statut moderne de l'État et des religions, semble moins résistante à une expérience chrétienne.

C'est dans ces sentiments que vous avez alors approuvé le souci de répondre pour notre part aux espoirs entretenus par les fondateurs du couvent du Caire – extension de Saint-Étienne de Jérusalem, et amorce possible d'études islamiques – et de préparer quelques religieux aux tâches à prévoir.

Vous m'avez renouvelé votre encouragement, lors du Chapitre Général, quand vous avez fait part (*sub secreto*) au Chapitre et spécialement à la Commission des Études, d'une conversation du Cardinal Tisserant sur ce sujet, et quand vous avez insisté sur la grandeur d'une telle entreprise.

Dans un entretien que j'eus alors, le Cardinal marqua très nettement dans quel sens devaient s'orienter nos efforts : il ne s'agit pas de pénétration apostolique directe, ce qui serait non seulement vain mais objectivement mal ordonné ; c'est une tâche préalable, et en profondeur, qu'il faut entreprendre : connaître l'Islam, son histoire, sa doctrine, sa civilisation, ses ressources, et le connaître par des études sérieuses et prolongées, auxquelles de vrais apôtres sauront consacrer leur vie.

Cette authentique loi du travail missionnaire rencontre trop, à époques différentes, les projets et les tentatives de nos Pères du XIII^e siècle, pour que nous n'y adhérons pas de plein cœur. C'est la loi même de l'Ordre.

Le Cardinal ajouta, avec le réalisme affectueux pour l'Ordre que vous lui connaissez : « Prenez vite votre place dans cette œuvre ; d'autres s'y préparent activement bien avant vous ».

Je voudrais aujourd'hui vous dire quelles consistances prennent ces projets, pour autant que, au Collège de la Province de France, nous avons à y apporter notre contribution.

La Providence a voulu que nous ayons parmi nos Frères étudiants un Égyptien d'origine et de formation, ayant donc l'usage courant de l'arabe, excellent religieux, très intelligent, acharné au travail, de jugement équilibré, ayant même adouci la raideur qu'il tenait de la ferveur de sa conversion (il est né de famille chrétienne, mais orthodoxe). Son directeur, que je vis à Alexandrie, m'en fit le plus ferme éloge, tant de ses qualités personnelles que de son influence apostolique parmi les étudiants de l'Université. Il va être prêtre incessamment, et, avec toute la discrétion requise, sans rien sacrifier de sa formation théologique générale, il oriente son travail vers les études islamiques, en particulier vers la connaissance des grandes philosophies arabes du moyen-âge. Je crois pouvoir vous présenter le P. Anawati comme le pivot de l'équipe à constituer.

Dans la mesure où le T.R.P. Provincial, très ouvert à ce projet, le permettra, je me propose d'associer au P. Anawati deux autres religieux, de générations différentes, qui, par leur

inclination, leurs capacités effectives, et aussi leur bon jugement, s'engageront avec fruit dans la même voie, selon différents secteurs [*J. Jomier et S. de Beaurecueil*].

Peut-être pourrai-je, à titre privé, m'aboucher aussi avec le régent de la Province de Lyon pour lui demander s'il ne voit pas de son côté quelque candidat possible. Enfin, si je suis bien informé, un ou deux jeunes égyptiens sont entrés au noviciat de Coublevie [*pour la Congrégation enseignante Saint-Dominique*] ; la suite même de leur formation les amènera, sans rien modifier prématurément de leur statut présent, à venir poursuivre leurs études au Saulchoir, et donc à se poser la question de leur orientation apostolique et intellectuelle.

Ainsi, modestement et patiemment, avec toutes les discrétions requises, pourra être préparée une équipe de bons travailleurs et de vrais apôtres, fidèles à la tradition de l'Ordre, et participant à ce mouvement d'extension qui semble être, au XX^e siècle, le trait le plus impressionnant de l'Église dans le monde.

À l'occasion, je vous communiquerai oralement les quelques détails pratiques opportuns. Il me paraît en tout cas que toute cette affaire doit être constamment poursuivie sous le conseil et selon les directions de l'École de Jérusalem, non seulement parce que Le Caire lui est administrativement rattaché, mais parce qu'elle a qualité et expérience pour donner son vrai sens à cette œuvre si délicate.

M.-D. CHENU, op
Recteur, Le Saulchoir

III.B - 1947

Ce texte, tapé à la machine, n'est pas signé (mais, dans le fonds ADP, il est accompagné du manuscrit dont on reconnaît l'écriture), il fut rédigé par le P. Chenu pour un rapport au chapitre provincial de la Province de France, tenu à Paris en juillet 1947, où le P. Albert Avril fut élu provincial. Ce rapport est en lien avec une demande faite à ce chapitre par le Maître de l'Ordre pour que la maison du Caire soit rattachée à la Province de France. La réponse est négative en date du 30 juillet 1947 (voir Annexe VI, à cette date). C'est pourtant le même P. Avril, après sa réélection de 1951, qui sera l'artisan de ce rattachement en 1952 et qui créera officiellement l'IDEO en 1953 (Annexes VII.B et VII.C). En complément, extrait des souvenirs du P. Chenu rédigés en octobre 1964.

Groupe d'études du Caire

Vers 1936-1937, à la faveur de circonstances extérieures, mais plus encore par le vif sentiment des problèmes que pose, dans l'évolution du monde et l'expansion de la Chrétienté, l'immense bloc de la civilisation arabe animée jusqu'ici par la religion islamique, est né au Saulchoir le projet de former une équipe de religieux consacrés à l'étude des problèmes religieux et culturels ainsi posés. Non pas équipe de missionnaires voués à l'apostolat direct de conversion des personnes, mais à l'étude des positions doctrinales de cette civilisation et de cette religion.

Or, au Chapitre général de Rome 1938, un message secret fut envoyé aux Pères Capitulaires par le Saint-Siège, dans la personne du cardinal Tisserant, Secrétaire de la Congrégation Orientale. Il se trouve que le Père Chenu, auteur du projet ci-dessus, était définitif de la Province de France au Chapitre : par cette heureuse conjonction, il reçut directement du Cardinal Tisserant des précisions sur le désir du Saint-Siège. Ces directives rencontraient expressément le projet, et confirmaient la perspective d'un groupe d'étude, écartant l'apostolat direct de conversion. Il demandait, pour plusieurs motifs, une extrême discrétion.

Le R^{me} Père Général eut ainsi la satisfaction de répondre au Saint-Siège que son désir serait immédiatement réalisé, puisque trois religieux, parfaitement qualifiés en compétence intellectuelle et en valeur religieuse, étaient déjà au travail.

De fait les PP. Anawati (originaire d'Égypte), Jomier et de Beaurecueil se préparaient. La guerre, malgré ses dispersions et ses difficultés, n'arrêta pas le développement du projet, – que

soutint avec ténacité le P. Provincial de France, malgré les nombreuses charges déjà assumées en tant de secteurs. Ces trois Pères ratifièrent leurs études préparatoire par le doctorat en théologie et par la licence en langue et civilisation arabes.

Dès avant la fin de la guerre, le P. Anawati s'installa au Caire, et en 1945 les PP. Jomier et de Beaurecueil le rejoignirent. Le Caire fut en effet considéré comme le lieu le plus apte à l'efficacité concrète du projet. En outre la maison vicariale du Couvent de Saint-Étienne de Jérusalem fournissait à la fois une installation matérielle, un cadre religieux, un statut juridique, une garantie intellectuelle.

C'est en plein accord avec le Couvent de Jérusalem (et l'École biblique) que se fit l'installation. Un régime juridique provisoire en fixa les cadres, selon les permissions et directives du Révérendissime Père Général.

Dès maintenant la réussite s'affirme : le travail personnel des Pères se poursuit à travers ses austérités techniques ; leur crédit moral et intellectuel se développe dans les milieux égyptien et internationaux du Caire ; leurs relations avec les Universités, religieuse et civile, du Caire sont très cordiales. Les plus fermes éloges nous reviennent de leur personne et de leurs travaux. Très prochainement va sortir un gros ouvrage en 3 volumes sur l'histoire de la théologie musulmane, rédigé, en collaboration avec un spécialiste en la matière, par le Père Anawati.

Quant au recrutement ultérieur, évidemment nécessaire, le P. Chenu avait reçu mandat du Révérendissime Père Général d'y pourvoir par relations amicales avec les diverses provinces. La guerre a ici limité les perspectives ; mais nous considérons comme une spéciale bénédiction de la Providence que, sur place, déjà sont nées plusieurs vocations – sinon pour l'entreprise même, du moins pour ses contextes – quatre jeunes gens originaires d'Égypte ou du Liban sont au noviciat ou déjà aux études, un cinquième s'annonce.

En complément, extrait de la Postface du P. Chenu à l'ouvrage qui lui avait été offert en 1964, et dont la parution a dû attendre 1990, juste après sa mort : « Regard sur cinquante ans de vie religieuse », dans L'hommage différé au Père Chenu, Introduction par Claude Geffré, Paris, Le Cerf, 1990, p. 268.

Les plus lumineuses et solides joies ne manquèrent pas d'ailleurs. D'abord la confiance de mes frères, dans mon doux « exil » de Rouen [*le P. Chenu y avait été assigné autoritairement en 1954 après la condamnation par le Vatican du mouvement des prêtres-ouvriers, auquel il avait été très lié*], et partout. Et puis, autour de ces années 50 prenait forme et déjà crédit le travail entrepris par trois de mes jeunes confrères, noyau d'une future équipe engagée dans l'étude de la pensée et du monde islamiques. Dès avant la guerre, leurs inspirations convergentes rencontraient en moi le « mythe » de la rencontre des Chrétiens et des Musulmans. Je ne pouvais oublier que, en plein temps de croisade et de guerre, au XIII^e siècle, les premiers frères de Saint-François et de Saint-Dominique avaient entamé le « dialogue » avec l'islam, abord des princes, vie au milieu du peuple, étonnante coexistence culturelle (Avicenne et Averroès à l'Université de Paris dès 1250). En 1938, le Saint-Siège avait discrètement invité l'Ordre des Prêcheurs à préparer des hommes non pas pour un prosélytisme, mais pour une connaissance cordiale de l'islam. Le Père Gillet, Maître Général, put répondre sur l'heure qu'un petit groupe était déjà en voie de formation. Il est devenu aujourd'hui, au Caire, l'Institut Dominicain d'Études Orientales, qui a déjà essaimé jusqu'à Kaboul [*le P. de Beaurecueil y était installé depuis un an*].

ANNEXE IV

Documents Anawati

IV.A - 1943 (Alger)

Ces « réflexions » du P. Anawati avaient été demandées par le P. Carrière, arrivé à Alger en octobre 1943 (comme représentant des Français d'Égypte à « l'Assemblée Consultative » formée par le Général de Gaulle). Le P. Carrière a repris ce texte en le résumant légèrement pour en faire un rapport de deux pages pour le « Gouvernement français ». Quel était le but de ce rapport ? Il était peut-être en lien avec son intervention (réussie) faite pour que le P. Anawati soit nommé « membre égyptien de l'IFAO ». Seuls les deux derniers paragraphes du rapport du P. Carrière sont originaux, ils mettent l'accent sur l'importance du futur Institut pour la culture française, ils sont donnés en appendice. Fonds ADP.

Quelques réflexions sur les possibilités scientifiques de la Maison du Caire

La Maison du Caire a été fondée, d'après ce qui m'a été dit, pour servir de pied-à-terre aux Pères de Jérusalem de passage en Égypte et pour essayer de faire, sur le terrain de l'égyptologie, ce qui avait été réalisé avec tant de succès dans le domaine de l'assyriologie et des études palestiniennes. Il semble donc bien que la première intention ait été une orientation dans le sens des études bibliques, prises au sens large.

Mais Le Caire, par sa position même et son importance historique, culturelle et sociale, pose à un Ordre comme le nôtre d'autres problèmes que celui des sources bibliques. Le premier est évidemment le problème arabe. Le Caire, avec l'Université d'al-Azhar, l'Université Fouad, ses riches bibliothèques, ses musées, est incontestablement le centre culturel du monde arabe moderne. Or il est notoire que jusqu'ici, du point de vue catholique, les études concernant l'Islam, son origine, son développement religieux, politique et culturel, la civilisation qu'il a incarnée n'ont pas été abordées selon un plan d'ensemble, soigneusement tracé. Qui mieux que l'Ordre de St Dominique peut actuellement entreprendre une telle œuvre ?

Puisqu'on me demande mon avis sur le rôle que pourrait jouer la maison du Caire dans une telle perspective, je me permets de faire les suggestions suivantes.

On peut envisager, pour la maison du Caire, deux sortes d'activités :

- I - Une activité scientifique.
- II - Une activité pastorale.

I. ACTIVITE SCIENTIFIQUE

Cette activité scientifique elle-même peut se répartir sous trois [*sic*] chefs :

1. Les études arabes.
2. Les études coptes.
3. L'égyptologie.
4. Antiquités gréco-latines ("alexandrinisme").

1. Les études arabes.

Par "études arabes" j'entends :

- a) Le problème linguistique et littéraire : étude scientifique de la langue arabe, comparaison avec les autres langues sémitiques. Étude de l'arabe moderne, de l'arabe dialectal, etc. Littérature ancienne et moderne.
- b) Le problème sociologique : étude de la population égyptienne ; conditions géographiques, économiques, politiques, culturelles, etc. Coutumes, folklore, etc. L'Égypte moderne ; influence de la civilisation européenne ; perspectives d'avenir.

- c) Le problème historique : histoire des Arabes d'une façon générale ; approfondissement de l'histoire d'Égypte. Étude de la civilisation arabe sous ses différents aspects. Les arts.
- d) La philosophie et la théologie musulmanes.

A- Philosophie :

Le néo-platonisme ; les traductions (syriaques, hébraïques, latines) ; la constitution du *kalâm* ; les *falâsifah* ; les sources arabes de St Thomas ; influence sur la théologie occidentale.

B- Théologie ou plutôt sciences religieuses :

Le Coran : sources, exégèse, etc. ; la *sunnah* (traditions) ; le *fiqh* (droit musulman) ; la théologie dogmatique ; la mystique.

Bien entendu, chaque partie comporte la publication, dès que possible, d'études, de monographies, d'éditions de textes. Il faudra envisager également la publication d'une revue, la "Revue des études arabes", par exemple.

Cette section des études arabes comporterait trois ou quatre spécialistes.

2. Les études coptes (un spécialiste).

Langue ; liturgie ; art.

3. Égyptologie (un spécialiste).

4. Antiquités gréco-romaines, "alexandrinisme" (un spécialiste).

II. ACTIVITE PASTORALE

1. Prédication.

2. Cercles d'études.

3. Activités auprès des chrétiens dissidents ; travail pour l'union des Églises.

Ce projet ne semble pas utopique : le T.R.P. Chenu y a été extrêmement favorable et y pousse depuis de nombreuses années. Voici ce qu'il m'écrivait le 5 septembre 1942 : « Vu le R^{me} P. Gillet... l'un de mes buts de conversation était d'obtenir assurance et garantie sur projet et programmes arabes. Non seulement assurance et garantie sont données, mais le P.G. prit grand intérêt à mes informations et a pris note de tout pour en parler fermement en haut lieu. Ne redoutez donc pas que les incidents présents bloquent votre perspective apostolique et les projets qu'elle suscite ». De même, le P. Geiger, professeur au Saulchoir, m'écrivait en date du 19 août 1942 : « Je ne pense pas que les événements récents affectent l'œuvre à laquelle vous pensez. Trop de nécessités le postulent, elle est trop dans le sens des intentions générales de l'Église à l'heure actuelle pour qu'elle puisse être mise en question ».

J'en ai souvent parlé avec le Père Chenu, et il en a résulté pratiquement :

1. Ma spécialisation et celle du P. Jomier.

2. La constitution au Saulchoir d'une équipe d'arabisants dont la spécialisation de l'un d'eux est déjà sûre : le P. de Beaurecueil. En août 1942 j'ai écrit au Saulchoir et leur ai donné, sur leur demande, les grandes lignes des "projets futurs" exposés ci-dessus. Pleinement d'accord.

Le P. Jomier est lecteur en théologie. Il a fait deux ans à l'École des Langues Orientales de Paris : 1941-42 ; 1942-43. Il comptait également préparer sa licence ès lettres. Je suis resté en correspondance régulière avec lui jusqu'au 8 novembre 1942.

Le P. de Beaurecueil est collégial et sera lecteur en 1944. Il lit déjà presque couramment l'arabe. On me signale également un jeune frère, frère Radas [*a quitté les Dominicains en 1944*], bien doué paraît-il pour les langues, et un ancien officier de l'active [?] qui connaît bien le Maroc. Mais ces deux frères ne sont qu'au début de leurs études.

Cela nous ferait donc pour un avenir assez immédiat (i.e. dès la fin de la guerre) au moins trois religieux pouvant se consacrer exclusivement aux études arabes : le P. Jomier, le P. de Beaurecueil et moi-même. Le renfort viendra peu à peu. Le P. Jomier et le P. de Beaurecueil viendraient au Caire comme élèves de l'École Française d'Archéologie ; ils y suivraient des cours et prépareraient un doctorat. Cela peut bien leur demander... trois ou quatre ans. D'ici là on verra (il faudrait s'assurer dès maintenant si leur venue en Égypte offre dans ces conditions des difficultés du point de vue des autorités égyptiennes).

De plus il me semble que l'on peut avoir un renfort sérieux et facilement accessible, en demandant aux trois frères égyptiens de la Province enseignante de venir au Caire : Zohrab, Chéhadé et Marc. Leur Province montrera certainement quelque résistance à les laisser partir, mais elle devra, me semble-t-il, s'incliner devant les nécessités du bien commun.

Il n'est pas inutile de signaler que les autres ordres religieux comptent beaucoup sur cette maison du Caire, surtout du point de vue du haut enseignement que l'on compte y trouver. C'est ce que m'ont affirmé le P. Abd El-Jalil, o.f.m., les Pères Blancs de Tunis (P. Demeerseman, directeur de l'Institut des Belles Lettres Arabes), ceux de Maison-Carrée (Mgr Mercier, vicaire apostolique du Sahara, P. Marchal, spécialiste des questions arabes nord-africaines), les Petits Frères du Sacré-Cœur (El-Abiodh Sidi-Cheikh).

Enfin, j'ai pris longuement contact en France avec M. Massignon, ici avec les professeurs de l'Institut des Langues Orientales d'Alger, avec M. Montagne, avec M. Bertrand, directeur de l'enseignement pour le Proche-Orient : ils seront certainement très heureux de nous soutenir.

Fr. M.M. ANAWATI, op - Alger, le 4 novembre 1943.

Paragraphes ajoutés par le P. Carrière en conclusion de son propre rapport :

La maison, complètement terminée, et convenablement meublée, comprend actuellement dix-huit chambres d'étudiants qui peuvent être mises dès maintenant à la disposition des membres de l'Institut. Elle possède aussi une bibliothèque bien installée et déjà fournie d'un grand nombre d'ouvrages en rapport avec le but spécial des études, ainsi qu'une belle salle de conférences.

Cette maison du Caire pourrait être rattachée après la guerre à la Province dominicaine de Paris et devenir une École Française d'un rayonnement intellectuel et spirituel de première importance.

IV.B - 1946 (Le Caire)

Lettre du P. Anawati au P. Dominique Salman (1905-1993), de la Province de France ; celui-ci était en 1946 professeur de philosophie médiévale au Saulchoir, après un engagement de cinq ans dans l'armée anglaise, il partira ensuite enseigner au Canada. Texte intégral (les points de suspension sont dans le texte). En complément, extraits d'une lettre au P. de Ménasce, datant de la même époque. Fonds ADP.

Pères Dominicains
Foyer des étudiants
1, Rue Masna al-Tarabich

Le Caire le 8 février 1946

Mon Révérend & bien cher Père,

Votre lettre est parvenue à temps : je m'apprêtais moi aussi à vous écrire. J'avais appris que vous étiez rentré au Saulchoir après cinq ans bien remplis employés à un travail plus concret & plus immédiatement urgent que la philosophie médiévale... Deo gratias. Vous en êtes sorti indemne en faisant vaillamment votre devoir ; j'en suis doublement heureux.

J'aurais voulu vous préparer un long rapport, bien détaillé, sur mon activité depuis que j'ai quitté le Saulchoir, les contacts que j'ai pu avoir & les perspectives d'avenir de la maison du Caire. Mais, à attendre trop longtemps pour rédiger un tel rapport, je risque de vous impatienter & je préfère vous donner tout de suite quelques rapides renseignements quitte à revenir plus tard sur certains points. D'ailleurs cette lettre vous arrivera je l'espère rapidement puisqu'elle prend la voie la plus rapide, celle des airs qu'emprunte demain un de nos chers confrères.

Quelques mots d'histoire malgré tout. (Vous m'excuserez de vous parler de moi...).

J'ai quitté Étiolles en mai 1940 lors de l'exode. Me suis replié ds la Dordogne puis regagné St Alban-Leyse pour y terminer mes études de théologie (thèse de doctorat : "Contribution au problème de la création chez St Thomas").

En novembre 1941 n'ayant pas pu regagner la zone occupée je suis allé à Alger où j'ai passé trois ans. J'y ai passé ma licence ès lettres (section arabe) ce qui m'a permis de prendre largement contact avec les arabisants de l'Institut des langues orientales de l'Université d'Alger (Brunschwig, Canard, Marçais, Pérès, Cantineau, Lévi-Provençal). J'ai profité de mon séjour à Alger pour visiter al-Abiodh Sidi-Cheikh (fraternité du Sacré-Cœur) où les disciples du P. de Foucauld vivent au seuil du désert une vie cénobitique. Y ai passé trois mois en travaillant la théologie & la mystique musulmanes avec quelques religieux de là-bas.

À Alger pris nombreux contacts avec les Pères Blancs, qui sont au niveau religieux les Seigneurs de l'Afrique du Nord... J'ai beaucoup causé avec le P. Marchal, ex-assistant & spécialiste des questions musulmanes à la Maison-Mère.

De même en Tunisie contact avec l'Ibla, Institut des Belles Lettres Arabes dirigée par le P. Demeerseman. On y forme des arabisants excellents du point de vue de la langue & du contact concret (durée des études trois ans) (connaissez-vous leur revue, l'Ibla ?). De même fait un voyage d'études au Maroc (visite de Rabat, Marrakech, Meknès, Fez). J'ai vu longuement M. Terrasse directeur de l'Institut des Hautes Études Marocaines ainsi que tous les professeurs de l'Institut (Renaud, Colin, Brunot, Alouche etc.).

En 1944, lors du voyage de M. Kuentz, directeur de l'Institut français d'archéologie du Caire, j'ai été nommé à Alger attaché égyptien de l'Institut. Ce qui m'a permis d'avoir un ordre de mission & de regagner Le Caire par avion en août 1944.

Enfin pour terminer avec les "contacts" en dehors du Caire, je suis rentré il y a quelques semaines de Palestine où j'ai passé un mois. Là j'ai pu voir longuement les Pères de l'Institut biblique (de Vaux, Benoît, Couroyer, Vincent, Savignac, Tournay, Abel & le P. Marmadji, dominicain irakien qui connaît admirablement l'arabe). De plus je me suis mis en contact avec les quelques arabisants de l'université hébraïque (Baneth, Strauss) et de S. Pines (celui qui a publié *Beiträge zur Islamischen Atomenlehre*) & que Massignon considère comme le meilleur connaisseur de l'histoire des sciences au Moyen-Âge. C'est un charmant monsieur, très posé, & qui donne l'impression de connaître effectivement beaucoup de choses (en dehors des langues "courantes" il connaît l'arabe, le turc & le sanscrit !). Il va publier deux articles dans le Bulletin de l'Institut Français du Caire : une note sur la paternité du Kitâb al-fusûs & un gros article sur le "secreta secretorum". Il prépare également un gros ouvrage sur l'individu & l'état dans l'Islam.

Venons-en au Caire. Vous avez d'abord quelque idée de la maison ? Immense bâtisse, toute moderne (juste une douzaine d'années) avec bibliothèque modèle où il y a déjà un bon fonds,

dû à l'initiative et à la ténacité du P. Jaussen. Comme religieux : le P. Carrière, supérieur, le P. Boulanger (ni l'un ni l'autre ne s'occupent de questions techniques), le P. Jomier & votre serviteur. Le P. Jomier a fait trois ans à l'Institut des langues orientales de Paris & commence à être bon en arabe. Depuis trois mois qu'il est là il continue d'arrache-pied l'étude de la langue, qu'il n'est pas facile de maîtriser pour les occidentaux. Mais ça avance rapidement & il peut déjà s'atteler à des travaux intéressants. Il pense prendre comme thèse de doctorat (histoire de centrer son travail) "l'exégèse moderne du Coran". L'évolution de la pensée moderne l'intéresse & ce biais lui paraît particulièrement indiqué... Kuentz, Massignon (qui est ici maintenant & que je vois souvent) ; déjà longuement vu l'année dernière : il suit de près notre activité & s'y intéresse beaucoup.

Enfin le P. de Beaucueil va arriver bientôt. Lui aussi est déjà avancé en arabe & il va falloir le lancer sur une piste... Le P. Jomier propose de lui assigner comme secteur, très vaste & qui rentrerait tout à fait dans les perspectives de notre activité ici, "le rôle des chrétiens dans l'Islam", c'est un beau secteur. Il vous verra certainement avant de venir ici. Je vais lui écrire par ce même courrier : qu'il tâche de se mettre en rapport avec M. Lévi-Provençal, pour choisir un sujet de doctorat (il n'a pas encore sa licence mais cela ne l'empêchera pas de commencer dès maintenant à songer à son doctorat). [Voir ci-dessous le complément à cette lettre pour l'orientation définitive du P. de Beaucueil (seulement un mois après).]

En ce qui me concerne :

1°) Je termine un ouvrage de théologie musulmane dont vous trouverez ci-joint le prospectus. Il me reste à rédiger : les bases philosophiques du kalam & les attributs divins.

2°) Avec M. Kuentz, je fais une bibliographie critique de tous les ouvrages arabes publiés en Égypte depuis 1939. Pour le moment nous commençons par la tranche 1942-45 que nous publierons d'abord. Ce travail se fait à la Bibliothèque nationale où on nous fait toutes les facilités (les ouvrages sont examinés & parcourus un à un).

3°) Je me suis intégré dès mon arrivée à une association musulmano-chrétienne "les frères de la pureté" (Ikhwân al-safâ'). Cette association groupe quelques professeurs de l'Azhar & de la faculté du Caire, des avocats & quelques prêtres. On y cause, très objectivement de questions religieuses touchant l'Islam et le Christianisme. L'année dernière nous avons centré les conférences-discussions sur la mystique. Cette année nous prenons comme thème général "la civilisation" [voir le complément ci-dessous]. Les conférences sont écrites (tout se passe évidemment en arabe) & nous comptons les publier.

4°) Il est question de se grouper, un certain nombre de "chercheurs" (dont deux docteurs en philosophie qui s'intéressent aux questions musulmanes) pour travailler ensemble les problèmes de culture que pose l'Islam. Le projet est encore en formation ; je vous en parlerai ultérieurement.

5°) Ce qui est tout à fait intéressant pour notre travail dominicain, c'est que certains professeurs de la faculté de philosophie nous envoient leurs élèves de licence pour travailler ici certaines questions de philosophie chrétienne ! C'est ainsi que l'année dernière j'ai vu défiler une quinzaine d'étudiants à qui j'ai dû donner moult conseils sur St Thomas, St Bonaventure & Duns Scot. Cette année ils commencent à revenir. Je crois qu'il y a là une magnifique piste à exploiter. Seulement il faudrait que nous soyions bien montés en philosophie médiévale & moderne d'ailleurs... Je vous en reparlerai. Pour ces étudiants je suis en train de traduire (c'est presque terminé) les beaux articles de Gardet sur l'avicennisme parus dans la Revue thomiste. Peut-être les publierai-je.

6°) Il existe également un groupement de catholiques qui organise des conférences hebdomadaires pour un public choisi (en français). L'année dernière j'ai donné une huitaine de conférences (histoire doctrinale de l'Église d'Orient). Cette année je continue avec le IV^e siècle. Je veux arriver insensiblement jusqu'aux débuts de l'Islam que je pourrai alors traiter sans soulever des suspicions... Ces conférences (de pure vulgarisation & où je n'apporte rien de nouveau) m'ont cependant valu... une demande d'article pour une des plus grosses revues littéraires musulmanes du pays : un article sur... l'Église d'Orient !... Je me suis exécuté non

sans gros souci ce sujet étant des plus délicats à traiter dans un pays où il y a tant d'Églises... qui vivent en pays musulman. J'espère que l'article sera accepté.

Enfin il y a au couvent un "cercle thomiste" qui groupe un certain nombre de jeunes gens désireux de poursuivre leur formation intellectuelle. C'est un genre de cercle d'études où se donne une conférence chaque semaine.

Il faudrait pour être complet mentionner quelques prédications que l'on est obligé d'assurer... pour garder le contact avec les âmes & alléger le travail du P. Boulanger.

Voilà très succinctement un schéma de notre activité d'ici.

Les espoirs ?

Il y a un gros nuage : les difficultés que fait le gouvernement égyptien pour le séjour des étrangers ici : le P. Jomier a son visa pour un an ; le P. de Beaurecueil pour... six mois !... J'espère qu'il n'aura aucune difficulté pour le renouvellement... mais il se pourrait bien qu'un jour ou l'autre ils se montrent moins accommodants. Dans tous les cas pour avoir le visa c'est toute une histoire. Dès lors se pose le problème : comment alimenter la maison du Caire ?...

Supposons ce problème temporairement résolu (par renouvellement périodique des visas) : quel programme, quel plan ?... Il y a d'abord le plan général ou plutôt les tâches immédiates signalées plus haut : précis de théologie musulmane, exégèse moderne du Coran, les chrétiens dans l'Islam. Après ?... Après on verra. Une chose est certaine : c'est que les Pères Blancs comptent sur notre maison du Caire comme centre d'études islamiques à condition que ce soit un centre d'études supérieures, eux assurant à l'Ibla la formation linguistique (ce sont eux, expressément Mgr Mercier, qui nous ont demandé d'écrire le précis de théologie musulmane). L'idéal c'est qu'au bout de quelques années notre maison puisse être à même de fournir les possibilités d'une solide initiation aux problèmes musulmans à ceux qui voudraient venir y passer quelques mois. Avec les PP. Jomier, de Beaurecueil & moi-même ça ferait déjà un bon noyau en attendant du renfort. Je dis centre d'études avec une bibliothèque bien montée (je continue à fournir la nôtre systématiquement) & un centre de documentation parfait.

Par ailleurs il faut assurer la liaison avec les autres centres spécialisés, en premier lieu le Saulchoir & son centre d'études médiévales, ensuite avec el-Abiodh, Tunis & Lyon (en terre d'Islam). J'oubliais de vous dire que les Jésuites d'ici suivent de très près notre travail et ont à plusieurs reprises insisté... pour que nous travaillions ensemble ! Le P. de Bonneville, supérieur, qui est on ne peut plus gentil avec moi, m'a dit textuellement qu'il allait écrire au P. Général (des Jésuites bien sûr) pour lui dire que leur centre d'études islamiques devait être installé au Caire ! Ils ont déjà un Père américain qui essaie de se spécialiser & suit les cours d'arabe à l'université égyptienne... Qu'importe. Je crois que nous sommes bien partis & que nous cherchons un peu moins les résultats immédiats ce qui assure à notre travail plus de sérénité !...

Pratiquement il faudrait coordonner notre travail d'ici (P. Jomier, P. de Beaurecueil & moi) avec celui du P. Chenu & le vôtre & celui du P. Geiger. Par ailleurs je suis en relation avec le P. de Ménasce : certains problèmes d'islamologie et de missiologie nous sont communs. Nous pourrions pour commencer, coordonner ces trois centres dominicains : le Père Chenu serait tout indiqué pour nous amorcer un plan... quinquennal ou décennal de travail. Tout ceci est encore bien flou : c'est forcé pour une première prise de contact. Je suis persuadé que cela s'éclaircira peu à peu : jamais je n'ai senti plus que maintenant combien notre travail au Caire est voulu par la Providence & entre à fond dans notre vocation dominicaine. Seulement votre aide nous est indispensable, celle du P. Chenu, celle du Saulchoir (en l'occurrence la vôtre qui êtes spécialisé dans le Moyen-Âge). Écrivez-moi longuement, posez-moi beaucoup de questions, parlez-en au P. Chenu : peu à peu nous verrons plus clair. Le plus simple... serait de faire un petit saut jusqu'ici !... Avec l'avion maintenant cela devient un jeu d'enfant !... Je ne désespère pas de pouvoir vous rencontrer quelque part pour discuter de vive voix sur ces questions.

Je ne pensais pas être aussi long cette fois-ci. Je voulais écrire également au P. Chenu. Mais je m'aperçois que je pourrais tout aussi bien lui envoyer cette lettre en le priant de vous la faire parvenir après lecture : de cette façon je ferais d'une pierre deux coups...

Merci pour votre tiré-à-part ; je n'ai pas encore eu le temps de comparer avec le texte arabe. J'oubliais de vous dire que Kraus s'est suicidé en laissant ses papiers à l'Institut Français ; je dois m'en occuper. Ainsi que des manuscrits de Meyerhof. Le P. Sbath, que j'ai longuement connu, est également mort en me laissant toutes ses œuvres imprimées (ses manuscrits sont au Vatican).

À bientôt donc mon cher Père. Excusez-moi d'avoir un peu tardé à vous écrire. Je tâcherai à l'avenir d'être plus régulier.

Bien affectueusement vôtre in Christo.

fr. M.M. ANAWATI, op

P.S. J'ai longuement vu à Alger le P. Théry.

Compléments à cette lettre, extraits d'une longue correspondance du P. Anawati, légèrement postérieure (16/03/46), avec le P. Jean de Ménasce (1902-1973, voir MIDEO, 13, 1977, p. 450-452), dominicain, professeur à l'Université de Fribourg puis à l'EPHE de Paris. Fonds ADP.

Cette année nous centrons notre travail au groupe des Ikhwân al-Safâ' sur la notion de civilisation et ses rapports avec la religion. Dans une causerie préliminaire, j'ai essayé de grouper tous les éléments susceptibles de caractériser une civilisation et de grouper les principaux problèmes qui se posent. J'ai terminé par l'indication d'une dizaine de sujets que l'on peut prendre comme objets de conférences-discussions. Les voici à titre d'indication (car on va vous embrigader dans notre association et vous ouvririez une section à Fribourg... comme Massignon en ouvre une à Paris !...):

- (1) La notion de civilisation chez divers auteurs musulmans (en particulier al-Jâhiz, Ikhwân al-Safâ', al-Ghazâlî, Ibn Khaldûn...);
- (2) La notion de civilisation chez saint Augustin et saint Thomas d'Aquin ;
- (3) Qu'est-ce que l'homme ? Anthropologie musulmane et anthropologie chrétienne ;
- (4) Les caractéristiques de la famille, sa place dans la constitution de la civilisation ;
- (5) Structure de l'état et civilisation ; les interférences avec la religion ;
- (6) La ville et la civilisation : structure d'une ville musulmane au moyen-âge, comparer avec la ville du moyen-âge en Occident ;
- (7) L'argent et la civilisation : insister sur le prêt à intérêt ;
- (8) Esprit de recherche et libre-pensée. Raison et foi. Religion et culture ;
- (9) Le rôle du "Livre Sacré" dans la civilisation ;
- (10) La langue et la civilisation ; la langue et la religion ;
- (11) Modernisme et civilisation dans l'Islam (al-Afghânî, Mohammed 'Abdoh, Tahâ Hussein).

Ce sont évidemment des sujets immenses... Mais l'essentiel est de provoquer la réflexion, de faire brasser les idées, d'obliger à se poser certaines questions. Massignon qui était ici il y a un mois a bien voulu traiter le sujet N° 6. Pour le moment les membres sont assez restreints mais nous allons essayer d'élargir l'auditoire. Ce qui est vraiment intéressant c'est que l'un des membres du comité, al-Khodeiri (qui a passé 8 ans à Paris et qui est très bien) a été nommé dernièrement par le Cheikh 'Abd al-Râziq (recteur de l'Azhar) comme chef de son bureau technique ! Ce qui fait que nous sommes au cœur même de la grande Université musulmane. Un autre membre (co-traducteur de l'ouvrage de Goldziher : "Le dogme et la loi de l'Islam" qui vient de paraître en arabe) 'Abd al-'Azîz 'Abd al-Haqq, est chef interprète de ce bureau technique. Nous sommes donc bien partis. Pour ma part, j'attache à ces problèmes de culture une grande importance. [...]

Quant au Père de Beaucueil, qui ne va pas tarder à arriver, je lui conseille d'aborder carrément la mystique musulmane. Il nous faut un spécialiste dans ce domaine. Il y a bien le P. Gardet. Mais Gardet est surtout "philosophe" et d'un point de vue plus général. Il faudrait un spécialiste qui publie des textes et qui fasse de l'érudition... De cette façon notre équipe sera variée. Qu'en pensez-vous ?

IV.C - 1950 (Montréal)

Extraits d'un entretien accordé par le P. Anawati à un interlocuteur anonyme lors de son premier séjour au Canada, donc en 1950. Ce texte, tapé à la machine, est conservé dans le fonds d'archives de l'Institut d'Études médiévales de Montréal. Il n'y a aucune indication sur sa publication éventuelle, il est donc probablement inédit.

— [...] *Le problème du dialogue avec l'islam vous préoccupe ?*

— Comment en serait-il autrement, cher ami ? Savez-vous que l'islam comporte plus de 200 millions d'adeptes et que, comme chrétiens, nous avons à porter témoignage auprès d'eux ? Certes, il y a le témoignage irremplaçable des œuvres que suscite l'amour, et je crois que, de ce point de vue, les chrétiens ont obtenu audience et jouissent de l'estime de leurs compatriotes musulmans. Je n'en veux comme preuve que la présence d'un internonce au Caire et d'un ambassadeur égyptien musulman au Vatican. Avouez que c'est une belle réussite sur le plan des relations simplement humaines. Mais il faut aller, à mon avis, plus à fond, et établir le dialogue non seulement sur le plan des relations sociales, mais également sur celui des idées et des doctrines. Aux vieilles polémiques stériles de jadis, où l'incompréhension brouillait terriblement les choses, il faut faire place à une connaissance réciproque approfondie. Dans des pays où coexistent diverses religions informant des cultures différentes, seul le « pluralisme culturel », défendu avec tant de pénétration par M. Maritain, peut donner des fruits. Comme le disait un professeur de l'Université d'al-Azhar du Caire (la grande Université du monde musulman), dans une recension très élogieuse qu'il faisait de notre *Introduction à la théologie musulmane*, « Dans un monde où les doctrines matérialistes et spiritualistes s'affrontent dans une lutte à mort, il est important que chrétiens et musulmans joignent leurs efforts pour lutter contre l'erreur, aux visages si multiples, et pour rappeler constamment à l'homme le sens de sa destinée éternelle et la dignité de sa personne »...

— *Voilà un beau programme, mon Père, et je souhaite que vous puissiez le réaliser. Mais puis-je vous poser une dernière question, peut-être indiscrete : quelle liaison y a-t-il entre ce travail auquel vous consacrez vos efforts au Caire et les cours que vous venez donner à l'Institut des Études médiévales de notre Université ?*

— Une liaison organique, cher Monsieur, et qui est tout à l'honneur de votre pays. Ces études médiévales qui, pour certains de vos compatriotes, doivent sembler comme quelque chose de bien irréel et bien inutile, sont au contraire le terrain de choix pour la rencontre, sur le sommet, du christianisme et de l'islam. Tous deux ont puisé, dans l'élaboration de leur doctrine, à un certain nombre de sources communes (en particulier l'héritage grec) et, depuis de nombreuses années, les spécialistes des études médiévales, en particulier M. Gilson, ont attiré l'attention des savants sur la nécessité de travailler à fond le secteur arabe et musulman pour une juste compréhension des deux cultures. Que votre Université ait eu le souci et la perspicacité de le faire avec cette persévérance n'est-ce pas une preuve de plus que le Canada a, sur le plan même de la culture internationale, son rôle à jouer ?

ANNEXE V

Article du Père Lavaud (1935)

Article du P. Benoît Lavaud (1890-1979) (Les Amitiés Catholiques Françaises, t. XIV, 15 juin 1935, p. 127-129), à la suite de son séjour en Égypte au mois d'avril 1935 ; dominicain de la Province de Toulouse, professeur à l'Université de Fribourg, il était membre du couvent Saint-Hyacinthe, l'ancienne communauté du P. Boulanger. L'article se présente sous la forme d'une lettre à Mgr Beaupin, directeur de cette revue. Le P. Lavaud mélange un certain nombre de chiffres, mais c'est le ton très vivant, et parfois lyrique, de son article, qui fait l'intérêt de ce texte. La mention du « sauvetage de l'Égypte » en décembre 1914 par le P. Jaussen fait allusion au fait que celui-ci avait appris par ses amis Bédouins que les Turcs marchaient sur le canal, ce qu'auraient refusé de croire les Anglais dans un premier temps. Fonds ASEJ.

Les Œuvres dominicaines au Caire

Monseigneur,

Vous me demandez quelques notes sur ce que j'ai vu au Caire, dans le nouvel établissement de nos Pères Dominicains. J'y suis resté trop peu de temps pour vous donner autre chose qu'une impression. En revanche, ma source est authentique et ce que les Pères ne m'ont pas dit, d'autres me l'ont fait connaître, avec un sentiment de gratitude et déjà d'affection.

L'École biblique de Jérusalem est bien connue de vos lecteurs. Dès le premier jour elle n'a pu se défendre de jeter un regard sur l'Égypte. C'est la tendance des habitants de la Terre Sainte depuis le temps des Patriarches... Et si l'Écriture Sainte est née en grande partie sur le sol sacré de la Rédemption, la loi de Moïse, le législateur, élevé dans la science des Égyptiens, en est le fondement. Il y a même des raisons très solides de penser qu'avant le Nouveau Testament, les derniers livres de l'Ancien ont été écrits en Égypte, du moins l'admirable livre de la *Sagesse* et quelques fragments de *Daniel* et d'*Esther*. C'est là qu'est née l'exégèse. Celle des Juifs d'abord. Non pas dans l'esprit étroit des maîtres de Jérusalem qui se préoccupaient avant tout de faire une haie à la Loi pour l'isoler du contact impur des Gentils, mais avec cette initiative hardie qui prétendait mettre au service de la Révélation les éléments dispersés des philosophies issues de la Grèce (Philon d'Alexandrie, le Juif, échoua dans cette tentative). Ce fut encore à Alexandrie que naquit une seconde fois l'exégèse appuyée, cette fois, sur la règle ecclésiastique, avec Clément d'Alexandrie et surtout avec Origène, plus égyptien par sa naissance, fils d'Horus, d'après un nom païen, qui devait être si glorieux dans l'Église.

Comment ces souvenirs n'auraient-ils pas frappé, même obsédé, les Dominicains de Jérusalem, si absorbés qu'ils fussent par l'étude des documents rendus à un aspect humain nouveau, par le contact avec le pays de Jésus, qui parlait désormais non plus seulement par son horizon, mais encore par les ruines sorties des entrailles de son sol ?

Aussi, dès 1911, le Père Lagrange fit des démarches pour une installation sur les bords du Nil. Elles n'eurent aucun succès. Vint la guerre. Le grand public a su, par les articles de M. Paul Chack dans la *Revue des Deux Mondes* (réunis en un volume : « On se bat sur mer » [*Paris, Éditions de France, 1926, cf. p. 206-213, récit un peu trop romancé*]), comment le Père Jaussen a rendu un service signalé à la défense du Canal en décembre 1914. Les Pères de Jérusalem étaient emmenés sous bonne garde à Damas d'où on devait les conduire jusqu'à Édesse, dans un camp de concentration. L'attention bienveillante du Pape Benoît XV, qui s'exerça dans une si large mesure sur les victimes de la guerre, fut attirée par cet exode forcé de tous les religieux et religieuses, presque uniquement Français. Il remontra à l'Empereur François-Joseph qu'ils n'étaient pas des belligérants et celui-ci obtint de son allié le Sultan que ces captifs entassés à Damas fussent libres de retourner en Europe. Dans leur course, rapide pour le temps, vers Damas, les Dominicains, habitués aux explorations topographiques, avaient remarqué une réparation des routes et voies ferrées destinée à permettre le transport de bateaux

métalliques installés sur les wagons en direction de l'Égypte. Évidemment, ces engins spéciaux devaient être employés pour franchir le Canal de Suez. Au sortir de Beyrouth, le bateau italien qui transportait près de 300 religieux ou religieuses fut arraisonné par un bateau anglais [*leur détention par les Turcs dura du 14 au 26 décembre 1914, date de leur embarquement à Beyrouth*]. On lut la liste des passagers. Au nom du Père Jaussen, un officier anglais demanda s'il était l'explorateur des contrées arabes jusqu'à l'inaccessible Theima. Sur la réponse affirmative, l'officier offrit au Père Jaussen de venir avec lui en Égypte pour servir la cause des Alliés. L'acceptation fut aussi spontanée que la demande. On sait la suite et comment l'obstination du Dominicain à se faire entendre triompha d'une sécurité qui touchait à la torpeur.

Voilà donc le Père Jaussen installé en Égypte presque au titre de sauveur. Il y devint rapidement populaire et, sans oublier le service des âmes, il s'attacha de tout cœur à sa mission. Elle le porta jusqu'à Aden, au mois d'août, où il apprit, disait-il, ce que c'était que la chaleur qu'il croyait pourtant avoir rencontrée dans les déserts d'Arabie. Et il s'acclimata même si bien à ce niveau, qui est presque celui de la mer, qu'il ne put désormais retourner à Jérusalem (750 mètres d'altitude) où il avait, du reste, toujours éprouvé des vertiges qui lui rendaient difficile le travail intellectuel.

Les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition du Caire, à l'Abbassiah, lui offrirent une sorte d'aumônerie dans leur pensionnat florissant fondé durant la guerre et il se trouva tout près un vaste terrain vague, pire qu'un désert, un sol de décombres, d'où apparaissait, au sud-est, la silhouette des tombeaux des Califes. Le terrain appartenait à l'État. La difficulté n'en était pas une sous le roi d'Égypte, Fouad 1^{er}, plus qu'un restaurateur, le Fondateur des études historiques, géographiques et archéologiques, de toutes les études dans le cadre égyptien.

Sa Majesté, ayant appris le dessein du Père Jaussen de fonder en ce lieu un institut d'études relatives à l'Égypte et à la culture philosophique, lui céda le terrain à moitié prix et autorisa la construction d'une maison qui servirait de foyer aux étudiants. Cette école devait être, et est devenue en effet, une succursale de l'École biblique de Jérusalem, elle-même déclarée depuis le 16 octobre 1920, par une résolution autorisée de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, École Française d'Archéologie. Fondée comme telle, l'École de Jérusalem était reconnue comme telle par l'État français.

Tout autre est la situation au Caire. La science archéologique française y est représentée par l'admirable Institut Français, dirigé aujourd'hui par M. Pierre Jouguet et dont les travaux honorent grandement la France, comme ils agrandissent les conquêtes de toute l'égyptologie. Aussi ne pouvait-il être question d'ouvrir, chez les Dominicains, une école de ce genre. Le plus simple bon sens les eût détournés de cette manifestation aussi chimérique qu'impertinente. Déjà cependant, un Dominicain espagnol [*le fr. Benoît Celada*], vivant au couvent, étudie les inscriptions, mais il le fait sous la direction des maîtres français, avec la bienveillance très précieuse de M. Jouguet.

Il reste aux Pères un champ assez vaste à exploiter. D'abord, ils sont Frères Prêcheurs et déjà leur ministère est incessamment requis, dans l'esprit le plus fraternel, par les RR. PP. Franciscains et les Pères des Missions d'Afrique, chargés des paroisses. Tout autant par les différents rites unis : Grecs, Arméniens, Maronites, Coptes. À mon arrivée au Caire, j'ai recueilli l'écho du bien produit par la parole convaincue et entraînée du R.P. Carrière par une retraite de clôture du Jubilé dans la cathédrale grecque catholique où tous se rendaient sans distinction de rites. Il va sans dire que l'enrôlement dans la Confrérie du Saint Rosaire attirera les bénédictions de Marie sur cette terre d'Égypte qui a donné asile à la Sainte Famille.

Ce n'est pas à vous, Monseigneur, que j'ai besoin de rappeler que nos Pères croient servir au mieux les intérêts des âmes en joignant aux prédications de circonstance un enseignement

doctrinal plus approfondi. Est-il possible en Égypte ? Le passé que j'évoquais en commençant nous répond de l'avenir. La synthèse d'Origène était venue trop tôt. Le flambeau a passé à Saint Augustin. Puis, Saint Thomas d'Aquin a enfin donné – dans sa pensée, aux étudiants – la Somme de la théologie catholique.

Vous continuez à vous demander si les jeunes Égyptiens sont mûrs pour une doctrine si haute ? Elle est sublime, tout le monde en convient, mais la simplicité est le plus noble privilège du génie. Et précisément, il se trouve au Caire, – je ne m'en doutais pas, mais je l'ai bien vite compris – une jeunesse curieuse d'apprendre, ardente dans la foi que lui ont donnée nos éducateurs, obligée sans doute de gagner sa vie par un travail assidu, mais qui veut se reposer de ce labeur par quelques envolées vers le savoir.

C'est ici surtout qu'il faut commencer par le commencement. C'est aussi le précepte du Docteur angélique : « Aller à la mer par les ruisseaux ». Mais enfin, il faut commencer ! Le Père Jaussen a été admirablement secondé dans cette œuvre par le R.P. Boulanger, dont les prédications à Fribourg et ailleurs, en Suisse et en France, ont été goûtées même par les non-catholiques. Il a formé un Cercle thomiste où cinquante à soixante jeunes gens abordent sous sa direction et disputent entre eux ces problèmes qui naissent partout et surtout dans des milieux aussi mélangés que l'Égypte. Le Cercle thomiste a pour organe les *Cahiers du Cercle thomiste* dont on a dû augmenter la périodicité pour satisfaire à de nombreuses demandes.

Le Père Jaussen, épuisé par une tâche qui paraissait à plusieurs insensée dans les circonstances présentes, a eu la consolation d'inaugurer une chapelle de Notre-Dame du Rosaire qui peut tenir facilement quatre cents personnes [*non, deux fois moins au grand maximum !*] et qui couronne un immeuble comprenant une bibliothèque, des salles d'études et dix-huit chambres à l'étage supérieur. Il a pleuré. Larmes de joie, mais qui traduisaient sa fatigue. Pour lui permettre de se reposer, le Père Général a confié la direction de la maison au R.P. Carrière, qui terminait son priorat à Jérusalem, pour qu'elle soit au moins toujours sous la direction du prieur de Saint-Étienne de Jérusalem [*effectivement le supérieur n'était que vicaire du prieur de Jérusalem sur la maison du Caire*].

Longtemps professeur à l'École biblique, le Père Carrière entend bien, la maison désormais bâtie, donner une sérieuse impulsion aux études. Il a fait disposer une salle de conférences très modeste, mais qui peut tenir deux cents auditeurs. J'ai eu la joie d'y faire une conférence et d'en entendre une du Père Lagrange. L'attention soutenue de l'auditoire m'a fait comprendre l'ardente réceptivité de ce public jeune et vibrant.

Ce n'est pas encore le moment de sonder les subtilités allégoriques de Philon. Mais ne convient-il pas qu'il y ait des hommes initiés à la glorieuse histoire catholique de ce pays qui fut encore le berceau de la vie religieuse ? Ne voyons-nous pas se multiplier les papyrus bibliques en grec et en copte ? Les versions coptes attendent encore des commentateurs et même des éditeurs. Sans doute, on les étudiera dans le monde entier mais il importe qu'il y ait sur place des théologiens instruits. Il y en a au Caire, mais il y a place pour d'autres. Déjà le Père Lauzière se prépare à cette tâche.

On s'est mis à étudier les rapports de saint Thomas avec les philosophes arabes. Nul n'est plus apte à sonder ce problème d'après les originaux qu'un distingué professeur de philosophie [*Youssef Karam*], membre assidu du Cercle, avec qui j'ai eu l'avantage de m'entretenir longuement. Mais il convient aussi de rattacher le Docteur Angélique à la source des grands théologiens d'Égypte, saint Athanase et saint Cyrille d'Alexandrie, pour ne nommer que les plus illustres. Il s'agit, après tant de siècles, de remettre les Égyptiens en contact avec ces grands hommes. L'Église n'est-elle pas une perpétuelle résurrection ?

Telles sont, Monseigneur, les pensées que semblent nourrir les fondateurs du couvent de Notre-Dame du Rosaire à l'Abbassiah du Caire. Peu confiants dans leurs forces, ils douteraient peut-être de ces saintes espérances si leurs yeux s'arrêtaient sur les Pyramides, "les Vieilles",

disent les Égyptiens, qui ferment l'horizon et semblent aussi clore l'avenir en le dominant. Vanité des vanités, prononce le Sphinx en leur nom !

Les Pères spirituels sont tirés de cette contemplation stérile par une jeunesse vaillante qui veut savoir, qui interroge d'un regard déjà plus assuré, qui ne leur permettrait pas le découragement, qui compte sur eux pour mieux connaître Dieu et l'aimer davantage, et alors : à Dieu vat !

B. LAVAUD, o.p.,
Professeur à l'Université de Fribourg.

ANNEXE VI

Chronologie des relations Jérusalem - Le Caire

N'ont été retenues ici que les pièces les plus significatives, à partir de 1920. Dépouillement et résumé de ce fonds par le fr. Jean-Jacques Pérennès, o.p. Fonds ASEJ. Trois correspondances du fonds ADP sont ajoutées, signalées en leur lieu.

Descriptif des Archives du couvent Saint-Étienne de Jérusalem :
correspondances et registre du conseil conventuel au sujet du Caire

Vers la fondation de la maison du Caire : 1920-1928

- 10-22/09/20 : quatre lettres, au prieur de Jérusalem, du P. M.-D. Nasse [1883-1941, dominicain de la Province de France, chargé pour cette Province de la relation avec ses "missions" à l'étranger, assigné à l'époque au couvent de Dijon avant d'être envoyé à Mossoul entre 1923 et 1929 – voir ci-dessous, 01/11/22]. Ce frère insiste lourdement pour être envoyé au Caire et fait état d'un projet du P. Général « de transférer les Pères de Mossoul au Caire, les Anglais lui demandant de supprimer les missionnaires français de Mossoul ». [Voir aussi Annexe I.C. - 1921, avec l'espoir du P. Lagrange de voir le P. Nasse au Caire].
- 22/12/20 : lettre de Louis Canet, conseiller auprès du Ministère des Affaires Étrangères pour les affaires religieuses, au couvent de Jérusalem, au sujet de la fondation projetée au Caire : « Il s'agissait plutôt, dans votre pensée, d'une mission scientifique confiée au P. Jaussen, qui eût pu joindre des efforts à ceux de notre Institut Archéologique du Caire ».
- Courant 1921 ou 1922 (?) : note non datée de M^e B. Tabbah, avocat à la Cour du Caire, tertiaire dominicain, énumérant les motifs militant en faveur d'un établissement des Pères Dominicains au Caire.
- 24/05/22 : registre du conseil conventuel : le P. Lagrange part pour Le Caire [cf. Annexe I.B - 1922] retour le 3 juin.
- 21/07/22 : registre du conseil conventuel : « Le T.R.P. Jaussen confie à l'administration de la Procure du couvent un capital constitué avec ses économies d'officier pendant la guerre et des dons en vue d'une fondation éventuelle en Égypte ».
- 06/09/22 : carte du P. R. Louis [provincial de Paris] au prieur de Jérusalem à propos d'un rendez-vous avec le nonce à Paris concernant une fondation au Caire. Il laisse entendre des craintes du côté de Mossoul et ajoute que « selon le P. Général, une fondation au Caire n'est pas aussi proche que le P. Jaussen le désirait ».
- 01/10/22 : double d'une lettre du P. Dhorme, prieur de Jérusalem, au P. P. Chabert des Missions Africaines de Lyon, sur une démarche faite (le même jour et dans les mêmes termes) auprès de Mgr Girard, vicaire apostolique du Delta, l'informant du projet « d'établir un pied-à-terre au Caire où nos frères et étudiants, appelés en Égypte pour des travaux d'ordre scientifique, pourraient s'installer chez eux et n'être pas obligés de recourir à l'hospitalité des étrangers. Ce serait une maison très modeste, où habiteraient 2 ou 3 Pères dominicains,

- soumis à la juridiction de leur supérieur de Jérusalem et à celle de l'ordinaire du diocèse ». Il évoque le quartier le plus souhaitable, "Mahamacha" [*situé au nord-est du quartier de Choubra, au-dessus de la gare du Caire*], et signale que le P. Général lui a confié [*i.e. au P. Dhorme*] la réalisation de ce projet. La lettre destinée au P. Chabert est motivée par le fait que le Delta du Nil et Le Caire sont confiés « aux Missionnaires d'Afrique ». [*Cette lettre est rédigée depuis Ismaïlia, car le P. Dhorme, rentrant de France, avait pris le bateau le 23 septembre de Marseille pour Port-Saïd afin de s'arrêter en Égypte avant de rejoindre Jérusalem, pour voir ce qu'il en était d'une éventuelle fondation au Caire, et il avait pu y rencontrer le P. Jaussen et M. Sidarouss, personnalité de la communauté copte du Caire très favorable à cette implantation. Renseignements tirés de l'agenda du P. Dhorme en septembre 1922, transmis par Mme Agnès Spycket, responsable des archives Dhorme*].
- 20/10/22 : lettre du P. L.H. Vincent, de l'École biblique (écrite de France), au provincial de France (fonds ADP) : « Il est bien entendu que je ne ferai pas le moindre signe au P. Nasse, et quand j'ai cherché son adresse auprès du P. Roussel, c'était beaucoup plus pour le plaisir de le revoir que pour parler d'Égypte. Tout ce que je sais de ce projet tient en deux mots à la fin de la dernière lettre du P. Lagrange, en date du 4 oct. Il me signale que le P. Dhorme rentre, qu'il s'est arrêté quelques jours en Égypte où il avait donné rendez-vous au P. Jaussen, et que le projet d'un pied-à-terre dominicain, dont on parle depuis si longtemps, est en voie de réalisation... ».
 - 21/10/22 : télégramme puis lettre du P. Nasse, au prier de Jérusalem, l'invitant à « décider le Général à me mettre d'urgence à votre disposition » [*sous-entendu, pour pouvoir ensuite aller au Caire !*].
 - 27/10/22 : réponse positive du P. Chabert, supérieur général des Missions Africaines de Lyon au P. Dhorme, avec conseils sur le quartier d'implantation au Caire. Souci de ne pas s'installer trop près d'églises déjà existantes.
 - 01/11/22 : réponse du P. Louis au prier de Jérusalem à propos de l'insistance du P. Nasse pour être assigné au Caire, ce qui est à éviter, « son zèle l'emportant à de véritables imprudences, quand il n'est pas dirigé et encadré solidement. Je décide donc de l'envoyer à Mossoul ».
 - 20/07/23 : lettre de M. Sidarouss au P. Dhorme, suggérant que le P. Nasse s'installe chez lui au Caire, en attendant l'établissement de la maison, qui rencontre beaucoup de difficultés.
 - 02/02/28 : registre du conseil conventuel : « Le projet d'une fondation dominicaine éventuelle au Caire ayant été bien accueilli et fortement encouragé par le R^{me} P. Général, le conseil estime à l'unanimité que le T.R.P. Prier doit se rendre au Caire en vue d'obtenir l'approbation officielle des autorités ecclésiastiques, cette approbation étant préalable à toute démarche pratique pour réaliser la fondation ».
 - 03/02/28 : lettre du P. Savignac, prier de Jérusalem, à Mgr Girard, confirmant le projet d'établissement et ses motifs, demandant lettre d'approbation afin de commencer les démarches auprès du Saint-Siège. Signale que l'idée de s'établir à Abbassiah, « un nouveau quartier du Caire », vient de Mgr Girard.
 - 04/02/28 : calendrier du couvent : « Le P. Prier part pour l'Égypte, en vue d'obtenir des autorités ecclésiastiques locales les approbations nécessaires pour établir un pied-à-terre au Caire pour les religieux du Couvent Saint-Étienne ».
 - 08/02/28 : approbation de Mgr Girard, vicaire apostolique du Delta du Nil, qui « sera très heureux de voir les Pères Dominicains de Saint-Étienne de Jérusalem établir une résidence aux nouveaux quartiers de l'Abbassiah, du côté des casernes anglaises. Leur présence dans ces quartiers encore dépourvus d'églises et d'écoles sera un bien pour les âmes. Ces bons religieux y pourraient ouvrir une chapelle publique et tout en poursuivant leurs études bibliques et scientifiques sur l'Égypte, pourvoir aux besoins spirituels de la population chrétienne, peu nombreuse encore, il est vrai, mais qui augmentera avec le temps. De plus, je suis persuadé que le clergé paroissial et les supérieurs des communautés de toute l'Égypte les

demandèrent souvent pour des sermons de circonstance, de carême et pour retraites religieuses ».

- 09/02/28 : recommandation par Mgr Valerio Valeri, délégué apostolique d'Égypte.
- 11/02/28 : registre du conseil conventuel : « Retour du p. Prieur apportant l'approbation du Vicaire apostolique du Delta du Nil avec une recommandation du délégué apostolique ».
- 06/03/28 : autorisation de la Sacrée Congrégation "de Propaganda Fide" (Prot. 803/28), adressée au Procureur Général de l'Ordre, transmise à Jérusalem.
- 06/05/28 : registre du conseil conventuel : « Le T.R.P. Prieur expose que les autorités ecclésiastiques ayant donné leur approbation explicite au projet d'une fondation dominicaine au Caire, et le R^{me} P. Général insistant pour la réalisation aussi prompte que possible de ce projet, il propose d'envoyer en temps opportun le T.R.P. Jaussen au Caire en vue de préparer la réalisation pratique de cette fondation. Le vote du conseil ratifie cette proposition par 6 voix et une abstention sur 7 votants : le T.R.P. Jaussen s'étant retiré avant la délibération n'a point participé au vote ».
- 09/06/28 : registre du conseil conventuel : « Le P. Jaussen part pour l'Égypte, Rome et la France » [Voir ci-dessus Annexe II.C - 1931 a, début de la première note].

Construction de la maison : 1928-1933

- 30/06/28 au 25/07/28 : quatre correspondances faisant état d'un projet de fondation, par la Province dominicaine de Malte, d'une maison au Caire : entre le P. Giuseppe Xuereb, provincial de Malte, le Maître de l'Ordre et le prieur de Jérusalem (Savignac), qui s'inquiétait un peu de cette concurrence éventuelle. [*Informations transmises par le fr. Joseph Ellul, archiviste de la Province de Malte : en juillet 1927, deux frères dominicains maltais, de passage à Alexandrie en revenant de Jérusalem, voient qu'il n'y a pas de véritable soutien spirituel pour les 10.000 Maltais habitant cette ville, ils proposent à leur provincial d'y fonder une maison. Les démarches sont effectuées aussi bien à Rome que sur place, avec possibilité de solution alternative au Caire, en cas d'opposition très probable des Franciscains d'Alexandrie ; en juin 1928 le P. Paredès (Maître de l'Ordre depuis le 22/05/26) se montre favorable à une implantation au Caire. C'est en décembre 1929 que le nouveau Maître de l'Ordre, le P. Gillet (élu le 21/09/29 après la démission du P. Paredès), met fin à ce projet en disant qu'il est impossible*].
- 09/04/29 : attestation du P. Savignac, prieur, au P. Jaussen lui donnant mandat et pouvoir pour acheter un terrain de 13.000 m² à Abbassiah, au sud de l'Asile Saint-Louis [*ancien orphelinat des sœurs de Saint-Vincent de Paul*], et à conclure l'achat avec le Gouvernement égyptien.
- 01/06/29 : lettre de M^e Michel Sednaoui, avocat à la Cour, qui s'occupe du dossier d'achat du terrain, au P. Savignac, pour le rassurer sur l'achat, le P. Jaussen semblant un peu inquiet.
- 01/07/29 : lettre de M^e Sednaoui au P. Jaussen, donnant des nouvelles sur l'achat du terrain : accord pour achat à moitié prix, mais nécessité d'obtenir une décision annulant les routes traversant la propriété, et lenteur des innombrables démarches pour obtenir la signature finale du Roi, qui est en partance pour ses vacances.
- 13/12/29 : registre du conseil conventuel « Le P. Jaussen arrive du Caire et vient passer quelques jours à Saint-Étienne ». Il repart pour Le Caire dès le 17 décembre.
- 11/02/30 : lettre du P. Savignac à M. Gaillard, Ministre plénipotentiaire de France au Caire pour l'informer du projet, souligner que cela renforcera les liens avec l'Institut Français en Égypte (sans concurrence avec lui), et solliciter son appui et sa protection.
- 15/03/30 : réponse positive de M. Gaillard au P. Savignac : « Les avantages que présenterait la réalisation de vos projets, sur lesquels le Père Jaussen avait déjà attiré mon attention, ne m'avaient, d'ailleurs, pas échappé et je m'étais mis à la disposition du Père Jaussen pour, dans la mesure du possible, lui venir en aide et l'aider au cours de ses démarches. C'est ainsi

- qu'il a pu obtenir du Gouvernement Égyptien des facilités spéciales au moment de l'achat de son terrain ».
- 14/04/30 : registre du conseil conventuel : « Arrivée du P. Jaussen avec M^e Sednaoui. Le soir, le P. Jaussen reçoit du P. Lagrange les insignes du Magistère en Théologie ».
 - 16/04/30 : registre du conseil conventuel « Départ du P. Jaussen et M^e Sednaoui pour Haïfa et l'Égypte ».
 - 20/07/30 : au P. Savignac : volontés du P. Jaussen pour que tout ce qui est à son nom revienne, en cas de décès, au supérieur des Dominicains au Caire, délégué du couvent Saint-Étienne de Jérusalem.
 - 19/12/30 : lettre de M^e Sednaoui au P. Savignac, informant du décret royal [Annexe VII.A].
 - 04/04/31 : lettre de MM. Habert et Darr, ingénieurs constructeurs, au P. Carrière, de Jérusalem, avec un plan d'ensemble du projet.
 - 11/04/31 : lettre de M. Habert, ingénieur, au P. Carrière, prenant acte du fait que l'on ne construira que le bloc dit "des étudiants", mais ajoutant que ceci suppose des aménagements du projet pour qu'il soit cohérent.
 - 11/04/31 : lettre du P. Jaussen au prieur de Saint-Étienne : « Malgré mes répugnances personnelles, j'ai acheté le terrain de l'Abbassiah au lieu d'en prendre un sur la route des Pyramides. En cette occasion, j'ai soumis mon jugement particulier à l'avis du couvent de Saint-Étienne ». Il explique ses raisons : obligations de construction en quatre ans imposée par le gouvernement. On sent une tension entre le P. Jaussen qui est sur place, « pauvre moine délégué par Saint-Étienne et par le R^{me} P. Général pour réaliser cette fondation », et l'École biblique qui décide de loin.
 - 14/04/31 : lettre du P. Carrière, prieur de Jérusalem, au P. Jaussen, rapportant les remarques du Conseil conventuel au sujet du projet : ne faut-il pas réduire, pour des raisons financières, et donc bâtir seulement le bloc dit "des étudiants". Signale « il est bon que vous sachiez que tout le monde ici n'approuve pas vos projets grandioses ; même des personnes qui vous sont très sympathiques ».
 - 15/04/31 : lettre du prieur de Jérusalem aux ingénieurs à propos des modifications du plan, et renvoi au P. Jaussen.
 - 16/04/31 : lettre du P. Jaussen à M^e Sednaoui pour savoir si l'on est juridiquement obligé de tout construire tout de suite (le couvent et ses dépendances), le gouvernement égyptien ayant obligé à construire dans les quatre ans sous peine de retirer son autorisation.
 - 26/04/31 : réponse de M^e Sednaoui au P. Jaussen, recommandant de tout construire au plus vite, même si l'obligation principale est seulement de construire une école.
 - 27/04/31 : lettre du P. Jaussen au prieur de Jérusalem, où il exprime le souhait de commencer tout de suite les travaux, au moins les fondations, ou le mur d'enceinte, même sans avoir encore réuni assez d'argent, ce avec l'aide du fr. Mathieu Salamin, frère convers de Jérusalem, venu voir sur place. L'espoir du P. Jaussen est de commencer en juillet et d'avoir fini pour février 32. Il faut quelqu'un de confiance pour surveiller le chantier, pour cela il demande que le fr. Mathieu, prêté par Jérusalem, reste au Caire [*après son premier passage d'un mois en avril 31 pour prendre contact sur place, ce frère séjournera au Caire entre août 31 et fin septembre 1932 pour suivre le chantier*].
 - 24/05/31 : lettre du P. Jaussen au provincial de Paris (fonds ADP) : « Le ciment (300 tonnes) que j'ai quêté en France l'été dernier arrive sur notre terrain et est placé à côté du fer. L'entrepreneur me promet de livrer la maison achevée en janvier ou février si j'ai assez d'argent. Mais la condition ne se réalise pas en ce moment pour moi. C'est pourquoi je reprends cet agréable métier de quêteur : bâton à la main et besace au dos pour la gloire de l'Ordre ? ».
 - 13/11/31 : lettre du P. Gillet, Maître de l'Ordre, au prieur de Jérusalem, à propos d'envois de frères au Caire : le P. André-Jean Festugière [1904-1982, de la Province de France, célèbre helléniste, il ne viendra jamais au Caire], ainsi que le P. Pierre Benoît [1906-1987, exégète, sera envoyé à Jérusalem, non au Caire]. Fait surtout état de "l'affaire du P. Jaussen", qui fait

l'objet d'un décret d'expulsion d'Égypte : « Il me semble que le pauvre père s'agite un peu ; certainement, il a été imprudent, mais il n'est pas sûr que l'on aille jusqu'à l'expulsion. En tout cas, qu'il attende en silence et continue son œuvre ». Le P. Gillet assure le P. Jaussen de sa « confiante sympathie » [*cette menace d'un décret d'expulsion, pour une raison encore inconnue, ne sera jamais suivie d'effet*].

- 02/12/31 : lettre du P. Jaussen au Provincial de France (fonds ADP) : « Au chantier de l'Abbassiah, le travail suit son train. Les fondations sont difficiles à cause de la nature du terrain : elles seront terminées dans une quinzaine de jours ; ensuite l'Établissement sera normalement construit ».
- 10/08/32 : lettre des entrepreneurs au P. Jaussen, faisant état du détail de l'avancement du chantier : demande aussi une rallonge financière de 1000 livres (accordée).
- 02/12/32 : récapitulatif détaillé (8 pages) du montant des travaux, établi par les entrepreneurs, MM. Hebert et Darr : 9516,444 livres, dont 1164,949 sont encore à payer.
- 29/01/33 : lettre de M^e Sednaoui au prier de Jérusalem, prenant acte de l'accord du Couvent Saint-Étienne pour être garant du prêt dont le P. Jaussen est le débiteur principal. Le Crédit Lyonnais accepte à ces conditions de prêter 3000 livres, à 4,5 %, avec garantie solidaire du couvent Saint-Étienne. Le P. Jaussen ne demandera en fait que 2000 livres.
- 08/06/33 : accord de livraison du bâtiment, co-signé par le P. Jaussen et les entrepreneurs. 475 livres restent dues, à payer avant le 30/12/33. Registre du conseil conventuel ; « Reçu du P. Jaussen les notes relatives à la conclusion définitive des affaires de la maison du Caire et à la consignation des travaux ».

Installation de la communauté : 1933-1936

- 19/01/34 : lettre des entrepreneurs au prier de Jérusalem à propos de différends avec le P. Jaussen, avec qui il devient impossible de traiter en raison de ses colères et accusations. Litiges : évaluations financières, problèmes du mur de clôture, ferronneries, etc.
- 06/05/34 : registre du conseil conventuel : « Le P. Jaussen ayant donné sa démission de Vicaire de la maison du Caire, le conseil, par quatre voix contre une abstention, a décidé de ne pas l'accepter ». En revanche, sa démission sera acceptée le 12/02/35, et le P. Carrière sera nommé vicaire à cette même date.
- 28/01/35 : lettre du P. Jaussen au prier de Saint-Étienne sur la situation financière, accompagnée d'un récapitulatif des dépenses daté du 12/12/34 : « Au début de votre priorat, je viens vous demander, mon très Rév. Père, à vous et aux Pères du conseil du couvent, un don de joyeux avènement : l'extinction des dettes de la maison du Caire, "fille de Jérusalem" ». Il demande aussi, au terme de ces 5 ans de travaux, à être relevé de cette charge. Les comptes joints font état d'une dépense totale de 14.470 livres, dont 10.000 pour la construction, et d'une dette d'environ 100.000 francs.
- 20/02/35 : lettre du P. Carrière, désormais au Caire : « La brisure est désormais faite et me voici à mon nouveau poste ». Il décrit l'horaire (lever à 4 h.15, etc.) puis : « Toutes les santés sont excellentes et les jeunes [*Bergeron, Celada et Lauzière*] sont ravis. Pourvu que cela dure ! ». Il essaie d'y voir clair dans les comptes, ce qui ne semble pas simple.
- 05/03/35 : lettre du P. Carrière au prier de Jérusalem afin qu'il donne son accord au "Tanzim" qui souhaite utiliser une partie du terrain pour créer une place [*il s'agit de la pointe sud du jardin, un petit triangle de surface équivalente est donnée au nord-est en échange, mais avec une perte de 400 m² environ*].
- 06/03/35 : lettre chaleureuse du P. Carrière au prier de Jérusalem remerciant la communauté de « sa bienveillante générosité en faveur de la filiale du Caire ». La vie y a commencé et tout va bien.
- 05/10/36 : le conseil conventuel décide de verser 20.000 francs à la maison du Caire pour éteindre une grosse dette.

Rattachement à la Province de France : 1947-1952

- 30/07/47 : lettre du Provincial de France, A. Avril, au Maître de l'Ordre, E. Suarez, à la suite du chapitre provincial de la Province de France (fonds ADP) : « Comme vous l'en aviez chargé lors de votre récent passage en France, le T.R.P. Motte a demandé au Définitoire du Chapitre Provincial d'examiner la question de la prise en charge de la maison du Caire par la Province de France. Le Définitoire est unanime à penser que : 1- il semble y avoir intérêt à ce que cette maison, dont les religieux sont particulièrement destinés à se spécialiser dans l'étude des questions islamiques, demeure sous la dépendance directe du R^{me} Père Maître Général qui pourra ainsi y assigner plus facilement les religieux des diverses Provinces ayant les aptitudes requises ; 2- la Province de France a actuellement à faire face à des obligations très nombreuses et très diverses qui ne lui permettent pas d'ajouter encore à ses charges. Pour ces motifs, le Définitoire a l'honneur de prier Votre Paternité Révérendissime de bien vouloir ne pas imposer à la Province de France la charge de cette maison à l'œuvre de laquelle ladite Province est d'ailleurs heureuse de pouvoir collaborer ».
- 21/01/51 : du P. Boulanger au prieur de Jérusalem : démarches en cours pour le transfert de la maison du Caire à la Province de France.
- 14/04/51 : lettre du prieur de Jérusalem au P. Boulanger, montrant surprise et irritation devant le fait que le nouvel annuaire de la Province de France mentionne déjà la maison du Caire comme en faisant partie, et le P. Boulanger comme vicaire du provincial, alors que rien n'est encore fait officiellement. Demande des explications. « Je vous prie, en tout cas, de vouloir bien considérer que, jusqu'à nouvel avis, la maison du Caire est maison vicariale du couvent de Saint-Étienne et que son supérieur est vicaire du prieur de ce couvent ».
- 12/06/51 : lettre du P. Jaussen au prieur de Jérusalem à propos de "l'affaire de l'annuaire". Il fait état d'une lettre reçue de Lyon : « Le R^{me} Père général fait la visite du couvent (de Lyon). Un religieux, le P. Paragot se présente et lui mentionne le paragraphe ou la notice du catalogue de la Province de France relative à la maison du Caire. Le R^{me} Père dit que le rédacteur de ce catalogue avait pris pour une réalité ce qui n'était encore qu'un bruit. Il n'y a rien de fait. Le projet du R^{me} Père est plutôt de conserver Le Caire sous sa juridiction. Mais étant donnée la difficulté des relations avec Jérusalem, il a demandé au P. de Vaux son avis sur l'opportunité de faire du Caire une maison indépendante. Son intention est de développer la maison du Caire en la rendant indépendante ».
- 21/06/51 : note du P. Jaussen : « Ce jeudi 21 juin 1951, le R. Père Jaussen, en l'absence du T.R. Père Provincial, a voulu exposer verbalement, puis condenser dans les notes qu'on trouvera ci-après, les raisons très graves qui, d'après lui, commandent que la Maison du Caire soit maintenue dans la dépendance de celle de Jérusalem, et que soit sauvegardé ainsi, sans conteste possible, le caractère essentiellement culturel de la fondation du Caire. La raison fondamentale qui oblige à l'observation de ces deux points est que l'un et l'autre de ces points sont inscrits dans le Contrat de fondation établi entre le Gouvernement égyptien et le P. Jaussen, fondateur, et qu'ils sont inscrits comme conditions sine qua non dont la non-observation entraînerait la résiliation du Contrat ».
- 07/01/52 : du prieur de Jérusalem au supérieur du Caire : « Le R^{me} Père Général ne m'a pas parlé de ses projets, mais j'ai reçu une lettre du P. Avril m'annonçant que le Conseil de la Province avait accepté le rattachement de la maison du Caire à la Province de France et me demandant d'envoyer mon consentement au P. Général, qui l'attendait. Je viens d'envoyer au R^{me} Père, non seulement mon consentement personnel mais celui du Conseil du couvent, que j'ai réuni à cet effet. Vous devez être heureux de la réalisation de ce projet, auquel, me dit le P. Avril, vous avez beaucoup poussé ». Il ajoute quelques précisions sur les implications juridiques de ce transfert.
- 12/05/52 : lettre de M^e Sednaoui au P. de Vaux, prieur de Jérusalem, transmettant un projet d'acte de cession à passer avec la Province de France, accompagné d'une note aux membres du Conseil où on lit : « Le transfert de ces propriétés à la Province de France ne peut pas se

faire par un acte public devant notaire ». D'où suggestion de se contenter d'un acte sous seing privé entre le couvent de Saint-Étienne et la Province de France.

- 22/08/52 : lettre du P. Boulanger au P. Spitz, nouveau prieur de Saint-Étienne signale que le transfert n'est pas encore tranché par la S. Congrégation Orientale. Évoque la possibilité que le premier supérieur nommé par Paris pour Le Caire soit le P. Henri Féret [1904-1992, de la Province de France, théologien, sa lettre de refus au P. Boulanger est datée du 25/08/52].
- 21/11/52 : lettre du P. Avril, provincial de France, au P. Spitz, prieur de Saint-Étienne, accompagnant les copies signées de l'acte de cession de la maison du Caire à la Province de France. Remercie pour sa générosité le couvent qui abandonne ainsi ses droits « et les sommes qu'il a investies dans la maison du Caire ». [Annexe VII.B].
- Décembre 68 : Échange de lettres entre Le Caire et Jérusalem via Paris, au sujet de l'épuration des comptes entre les deux couvents. Somme très modeste (217,00 FF de différence). Les frontières n'autorisant plus les contacts depuis juin 1967, chaque maison vit désormais sa propre vie...

ANNEXE VII

Quelques documents officiels

VII.A - 1930-1931 : Décret du Roi – Acte de vente du terrain

Fonds ASEJ.

DECRET DU ROI

(Journal Officiel d'Égypte, No. 116 du 18 décembre 1930)

Décret-Loi No. 62 de 1930 portant cession à l'École biblique et Archéologique Française de Jérusalem d'une parcelle de terrain, propriété de l'État.

Nous, Fouad I, Roi d'Égypte,

Vu Notre Rescrit No. 70 du 22 octobre 1930 ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres ;

DECRETONS :

Art. 1. – Est approuvée la cession à moitié prix, à l'École biblique et Archéologique Française de Jérusalem, de la parcelle de terrain propriété de l'État, désignée sur le tableau annexé au présent décret-loi.

Art. 2 – Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret-loi.

Fait au Palais d'Abdine, le 20 Ragab 1349 (11 décembre 1930).

FOUAD

Par le Roi :

Le Président du Conseil des Ministres

ISMAÏL SEDKY

Le Ministre des Finances

ISMAÏL SEDKY

TABLEAU

Désignation de la parcelle	Superficie	Cessionnaire	Nature de la cession	But
Abbasia, No.1539, Plan du Kism de Waili	Mètres Carrés 13,576	École biblique et Archéologique de Jérusalem.	À moitié prix	Construction d'un bâtiment et de dépendances pour l'École.

ACTE DE VENTE

Entre les soussignés :

S. E. ISMAIL SEDKY PACHA, ministre des Finances, représentant le Gouvernement Égyptien.
D'une part.

Et

Le R.P. JOSEPH ANTONIN JAUSSEN O.P., fils de François Jausсен, fils de Joseph, représentant l'École biblique et Archéologique Française à Jérusalem (Couvent des Pères Dominicains), en vertu des pouvoirs à lui conférés par le Prieur du susdit Couvent des Pères Dominicains suivant mandat annexé.

D'autre part.

Il a été préalablement exposé :

L'École biblique et Archéologique Française à Jérusalem (Couvent des Pères Dominicains) a demandé au Gouvernement Égyptien de lui vendre une parcelle de terrain sise au Caire aux fins d'y construire une École et ses dépendances, pour y accueillir les étudiants qui viennent en Égypte ou qui y sont.

Cette parcelle connue sous le N° 1539 Gadwal, située à l'Est de Bab el Hassanieh et Sabil et Khazindar, à Abbassiah el Charkieh (Kism el Waily), Gouvernorat du Caire, d'une superficie de 13576 m² (treize mille cinq cent soixante seize mètres carrés) – est désignée en vert sur la carte ci-annexée.

Considérant que la valeur réelle de cette parcelle est de L.eg. 6633 (six mille six cent trente trois Livres Égyptiennes), un Décret Loi N° 62 de 1930 a approuvé cette vente à moitié prix soit L.eg. 3316,500 m/ms (trois mille trois cent seize Livres Égyptiennes et cinq cents millièmes), et ce dans le but de créer des liens étroits qui contribueront dans l'avenir au développement des recherches archéologiques purement égyptiennes et celles relatives aux civilisations antiques, depuis l'antiquité, à la civilisation Pharaonique.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article Premier

Le Gouvernement Égyptien vend, cède et transporte au R.P. Joseph Antonin Jausсен, ès-qualité, qui accepte, une parcelle de terrain propriété de l'État, sise au Caire, connue sous le N° 1539 Gadwal, Kism El Waily, d'une superficie totale de 13576 m², ci-après désignée par une couleur verte sur la carte signée par les parties et annexée au présent acte.

L'acquéreur déclare avoir pris consignation de la dite parcelle en vertu d'un procès verbal de consignation en date du Jeudi 15 janvier 1931.

Article 2ème

La vente a lieu en vertu des clauses et conditions pour la vente des Immeubles Libres de l'État publiées dans le Journal officiel du 6 Septembre 1902 N° 99, du Supplément des dites clauses et conditions publiées dans le Journal Officiel du 17 mai 1926 N° 46, ainsi qu'en vertu des conditions spéciales suivantes :

Article 3ème

La vente de ce terrain a lieu à l'effet d'être affecté d'une façon définitive et permanente à l'édification d'une École d'Archéologie et ses dépendances à l'exclusion de tout autre usage.

L'acquéreur s'engage à commencer les constructions dans un délai de deux années à partir de la date de la consignation du terrain en vertu d'un procès verbal de consignation du terrain, et de les achever dans un délai de quatre années à partir de la date du susdit procès verbal.

Article 4ème

Le prix de vente est fixé à la somme globale de L.eg. 3316,500 m/ms, et a été versé à la Caisse de l'Administration des Domaines de l'État en date du 12 janvier 1931 suivant récépissé N° 860085.

Article 5ème

Si l'acquéreur a contrevenu à l'une quelconque des conditions stipulées dans le présent acte, le Gouvernement Égyptien aura le droit de choisir entre la résiliation de la vente par simple lettre, sans aucune mise en demeure ni recours aux voies légales, ou de réclamer la somme de L.eg. 3316,500 représentant la différence entre la valeur réelle de la parcelle vendue et celle du prix de vente, ainsi que les intérêts de cette somme à raison de 5 % l'an calculés à partir de la signature du présent acte.

La dite somme de L.eg. 3316,500 m/ms et ses intérêts considérés comme faisant partie intégrante du prix de vente sont garantis par le privilège du vendeur résultant de la transcription du présent acte.

Au cas où le Gouvernement Égyptien préférerait résilier la vente, le terrain vendu ferait retour à l'État avec toutes les constructions y érigées et les améliorations faites sans que l'acquéreur ait droit à aucuns dommages-intérêts sauf à la restitution du montant du prix de vente payé après déduction de 20 % à titre de dommages-intérêts revenant à l'État.

Article 6ème

Les droits proportionnels de 3 1/2 % ainsi que les frais de la légalisation de la signature de l'acquéreur sont à la charge de ce dernier qui les a effectivement versés à la Caisse de l'Administration des Domaines de l'État à la date du 12 janvier 1931, suivant récépissé N° 860085.

Quant aux autres frais et droits, ils sont à la charge du Gouvernement.

Délimitations de la parcelle N° 1539 Gadwal, Kism El Waily :

Nord : ligne droite d'une longueur de 9 m.,80 avoisinant Chareh Moukarar.

Ouest : ligne droite d'une longueur de 201 m. avoisinant Chareh Borg el Zafar.

Sud : ligne droite d'une longueur de 13 m. avoisinant Midan Moukarar.

Est : ligne brisée constituée par deux lignes droites, la 1ère se dirigeant vers le Nord en s'inclinant vers l'Est sur une longueur de 179 m.,50, et la deuxième se dirigeant vers le Nord sur une longueur de 50 m.,30 ; la longueur totale de cette limite est de 229 m.,80.

Fait au Caire le 15 janvier 1931

Le Vendeur
Le Ministre des Finances
ISMAIL SEDKY

L'Acquéreur
J.A. JAUSSEN

Les Témoins
M.-J. LAGRANGE - M. SEDNAOUI

N° 99 Vu au Bureau des Hypothèques du Tribunal Mixte du Caire pour la légalisation des signatures du R.P. Joseph Antonin Jausсен apposées en Notre présence et des sieurs R.P. Lagrange et Michel Sednaoui, avocat, tous deux demeurant au Caire, témoins faisant foi des identités.

Le Caire, le 5 février 1931

Transcrit au Bureau des Hypothèques du Tribunal Mixte du Caire le 22.4.31, N° 2991-Caire.

VII.B - 1952 : Transfert à la Province de France

L'acte de transfert a été établi par le Maître de l'Ordre. L'acte de cession entre le Couvent Saint-Étienne et la Province de France, sous seing privé, avait été rédigé par l'avocat des Dominicains au Caire, M^e Sednaoui. Fonds ADP.

ACTE DE TRANSFERT

Casa Generalizia
Dell'Ordine
Dei Frati Predicatori

ROMA
Convento S. Sabina
(Aventino)

NOS

FR. EMMANUEL SUAREZ

S. THEOLOGIAE PROFESSOR AC TOTIUS ORDINIS FF. PRAEDICATORUM
HUMILIS MAGISTER GENERALIS ET SERVUS

Ut Studia Biblica Conventus Hierosolymitani Sancti Stephani adiuvarentur, nonnullis abhinc annis constituta fuerat in civitate Cairi (in Aegypto), Domus SS. Rosarii, filialis eiusdem Conventus Hierosolymitani.

Jam ab aliquo tempore experientia manifestavit nonnullas difficultates ex praefata conditione, sive quia Prior Hierosolymitanus non potest recte cavere de allata Domo, licet in eadem habeat Vicarium, sive quia de facto Provincia Franciae debet de Patribus providere, sive aliis de causis.

Inde est quod omnibus quorum interest opportunum visum fuit praefatam Domus Cairi transferre ad Provinciam Franciae.

Cum vero Conventus S. Stephani Hierosolymitani, cuius haec Domus est filialis, sit immediatae Nostrae Curae subiectus, nec possimus cedere regimen alicuius Domus ita subiectae, Constitutionibus hoc vetantibus (N. 472 § II), de consensu Consilii Nostri Generalitii, rem exposuimus Sanctae Sedi, quae Nobis opportunas ad rem facultates obtulit.

Itaque, tenore praesentium, auctoritate Officii Nostri, et vi Rescripti Sacrae Congregationis de Religiosis diei 31 octobris 1952, Prot. Num. 8485/52,

Cedimus atque transferimus Provinciae Franciae Domum SS. Rosarii Cairi (In Aegypto).
“cum omnibus iuribus, bonis et oneribus”.

In Nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Datum Romae, die 8 novembris 1952.

Reg. Gen. pag. 0311

Fr. Andreas Maria GIRAUD
 Socius

Fr. Emmanuel SUAREZ, o.p.
 Magister Generalis

ACTE DE CESSION

ENTRE :

1° Le T.R. Père Avril, en sa qualité d'ayant-charge de la Province de France de l'Ordre des Frères Prêcheurs ;

2° Le T.R. Père Spitz, en sa qualité de Prieur du Couvent St-Étienne des Pères Dominicains de Jérusalem, et à ce titre représentant de l'École biblique et Archéologique Française de Jérusalem ;

Tous deux agissant au présent en vertu des pouvoirs à eux conférés.

La Maison dominicaine du St-Rosaire au Caire, ayant cessé d'être filiale du Couvent de St-Étienne à Jérusalem et ayant été affiliée à la Province dominicaine de France par acte du Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs en date du 8 novembre 1952, la Province dominicaine de France est désormais subrogée aux lieu et place du Couvent de St-Étienne de Jérusalem dans tous les droits, actions et obligations, sans aucune exception ni limitation, résultant pour celui-ci de l'acte de vente consenti par le Ministère des Finances Égyptien, à l'École Biblique et Archéologique Française de Jérusalem (Couvent St-Étienne de Jérusalem), en date du 5 Février 1931 et transcrit le 22 Avril 1931, sous le N° 2.991.

Notamment :

1° : La Province de France devient cessionnaire irrévocable du terrain sis à Abbassiah (Le Caire) 1 rue Masna el-Tarabich, et acquis suivant le-dit acte de vente, ainsi que des constructions y existantes actuellement, avec tous accessoires et dépendances généralement quelconques, qui forment le siège de la Maison dominicaine du Caire ;

2° : La Province de France assume sous sa responsabilité exclusive, toutes les charges découlant pour le Couvent de St-Étienne de Jérusalem, du fait de la propriété susdite ;

3° : La Province de France prend également à sa charge toutes obligations passées, présentes et à venir résultant de l'acte de vente susdit, assumant, aux lieu et place du Couvent de St-Étienne de Jérusalem, toute responsabilité en ce qui concerne celles qui auraient dû être déjà exécutées, et les conséquences éventuelles de toute violation contractuelle, si toutefois il y a eu violation ;

Cette énumération est énonciative et non limitative, en sorte que dans les rapports entre la Province de France et le Couvent St-Étienne de Jérusalem, celle-là doit être considérée propriétaire de l'ensemble des biens formant la Maison dominicaine du Caire, depuis le moment où ces biens ont existé.

Les deux parties se réservent le droit de confirmer, au moment opportun, le présent acte de cession par la passation d'un acte authentique devant notaire susceptible de transcription au Bureau de la Publicité Immobilière, et ce aux frais de la Province dominicaine de France.

Fait à Paris le 21 novembre 1952
en double original pour un seul et même effet

Fr. A.M. AVRIL, o.p.
Prieur Provincial de la Province de France

Fr. R. SPITZ, o.p.
Prieur de Saint-Étienne

VII.C - 1953 : Création formelle de l'IDEO

Ce texte est tiré des conclusions de la première « visite canonique » au Caire du P. Avril, provincial de France, effectuée du 4 au 7 mars 1953. N'est gardée ici que la partie institutionnelle de ces conclusions, avec les premiers statuts de l'IDEO, en laissant de côté les questions purement pratiques du fonctionnement de la maison. Archives de l'IDEO.

PREMIERE VISITE DU 4 AU 7 MARS 1953

Il convient d'abord d'exprimer notre reconnaissance à l'égard de ceux qui ont fait cette maison, matériellement et spirituellement : le Père Jaussen qui en fut le fondateur et le constructeur, le Père Carrière et le Père Boulanger qui l'ont dirigée et s'y sont dévoués, le Père Chenu enfin, qui a préparé pour elle un petit groupe de travailleurs appliqués à l'étude de la civilisation arabe et islamique.

Au moment où le Père Boulanger sort de charge, je lui adresse un particulier merci.

Le Père Boilot va lui succéder comme supérieur de la maison. Il est significatif que la transmission des pouvoirs se fasse en la fête et sous la protection de Saint Thomas.

Le patronage de notre grand Docteur convient en effet à cette maison à un titre tout spécial, car elle doit être essentiellement une maison d'études.

Pour fixer les idées, aussi bien à l'égard des gens de l'extérieur que de l'Ordre lui-même, une forme plus institutionnelle sera donnée à l'équipe qui jusqu'ici avait été groupée de fait plus que de droit. Sans cesser d'être, j'en suis sûr, très simple et très fraternelle, elle devient "l'Institut Dominicain d'Études Orientales", et voici les statuts qui la régiront, statuts que l'expérience amènera sans doute à modifier ou à préciser sur tel ou tel point, mais qui permettent déjà de définir sommairement son but, son organisation et ses relations avec la Maison comme telle.

Article I. - L'Institut Dominicain d'Études Orientales, établi au Caire dans notre Maison du Saint-Rosaire, se propose pour objet l'étude scientifique des civilisations orientales, de l'antiquité à nos jours, notamment sous leur aspect philosophique et religieux.

Il publie un bulletin au moins annuel.

Article II. - Les membres de l'Institut sont désignés par le Provincial de la Province de France. Avant chaque désignation nouvelle, celui-ci consultera l'assemblée des membres déjà titulaires.

Article III. - Le Directeur de l'Institut est élu pour trois ans par cette même assemblée, selon les règles fixées par les Constitutions pour l'élection des Prieurs conventuels. Cette élection, pour être acquise, devra donc être confirmée par le Provincial.

Le Directeur fait partie de droit du Conseil de la maison.

Article IV. - Les membres de l'Institut dépendent, pour tout ce qui concerne leur vie religieuse, du Supérieur de la Maison.

L'orientation et la conduite de leurs travaux doivent être approuvées par le Directeur de l'Institut.

Celui-ci réunira fréquemment les membres du Conseil, pour l'information mutuelle, pour la coordination des recherches, et pour toutes les décisions qui engagent la responsabilité de l'Institut.

Article V. - Les membres de l'Institut d'études ne doivent pas être appliqués à un ministère extérieur sans l'approbation du Directeur de l'Institut.

En revanche leurs voyages ou leurs activités extérieures doivent être approuvés par le Supérieur de la Maison.

Article VI. - Il revient à l'Institut de gérer la bibliothèque de la Maison.

Le bibliothécaire ne sera pas nommé par le Supérieur sans l'accord du Directeur de l'Institut.

Il aura soin de tenir compte, dans sa gestion, des besoins de l'ensemble de la communauté.

Article VII. - L'Institut d'études dispose des dons qui sont faits spécialement en vue des études, et du fruit des travaux scientifiques de ses membres.

Il contribue aux frais de la maison, au prorata de ses membres.

Il subvient au budget de la bibliothèque.

Les voyages d'études proprement dits sont à sa charge.

Les fonds de l'Institut sont gérés par le Directeur, qui consulte l'Assemblée des Membres pour les dépenses notables, et rend les comptes annuellement au Père Provincial.

Article VIII. - En cas de conflit entre le Supérieur local et le Directeur de l'Institut, l'affaire sera soumise au Provincial, à qui appartiendra la décision.

Le Père Anawati est nommé Directeur de l'Institut. Les membres en sont les Pères Jomier, de Bearecueil et Boilot.

Le Père Jaussen sera prié d'accepter le titre de membre honoraire.

Le 7 mars 1953

En la fête de Saint Thomas d'Aquin

Fr. A.M. AVRIL, op.

Prieur provincial

VII.D - 1999 : Reconnaissance officielle des "Pères Dominicains"

Les documents précédents de l'Annexe VII.A - 1930-1931, rédigés en français, correspondant à une reconnaissance de fait (et non vraiment de droit) des "Pères Dominicains" en Égypte par le pouvoir royal, n'avaient jamais été repris et mis à jour en arabe sous la République à partir de 1952, et personne ne savait que nous n'avions pas d'existence légale. À l'occasion de la demande de permis de construire de la nouvelle aile de la bibliothèque, les démarches de reconnaissance officielle ont dû être reprises à la base afin d'obtenir tous les documents nécessaires, et le décret suivant a été pris par le Président Moubarak, nous permettant enfin d'exister légalement. Archives de l'IDEO (la traduction française a été faite sous la responsabilité de l'IDEO).

Décret du Président de la République Arabe d'Égypte
N° 369 de l'année 1999

Le Président de la République

après s'être référé à la Constitution,
 et en se basant sur ce qui a été proposé par le Président du Conseil des Ministres

a décrété :

(Article premier)

Il autorise, pour la Communauté Copte Catholique, le Couvent des Pères Dominicains, qui est situé au n° 1 Rue Masnaa al-Tarabich, à Abbassiah, Gouvernorat du Caire, et les bâtiments qui s'y rattachent et qui comprennent la construction d'une résidence comme habitation pour les religieux et l'agrandissement de la surface de la bibliothèque du Couvent, et cela selon le plan ci-joint.

(Article second)

Ce décret sera publié dans le Journal Officiel, et sera mis à exécution à partir de la date de sa publication.

Donné à la Présidence de la République le 17 ragab 1420 H
 (correspondant au 26 octobre 1999).

Hosni Moubarak

ANNEXE VIII

Réunion de 1997

Texte de conclusion à la réunion des 1^{er}-2 février 1997 à Paris. Archives de l'IDEO.

Présence dominicaine au Caire

La présence dominicaine au Caire et la poursuite du travail de l'IDEO représentent un priorité de l'Ordre dans sa politique méditerranéenne, et de l'Église dans son désir de dialogue interreligieux.

Cette présence s'est d'abord concrétisée en 1928 par un couvent fondé par le Père Jaussen, dont les recherches sur la culture arabe font toujours autorité. Ses intuitions ont contribué au choix de ce couvent comme siège de l'Institut Dominicain d'Études Orientales. Trois citations du Père Chenu illustrent le projet :

« Dès le début de mon enseignement, ayant à dégager les causes et les courants de la culture dans le moyen-âge occidental (j'entends ce second moyen-âge qui se situe au grand virage du XII^e siècle de l'ère chrétienne), je me rendis compte qu'il était inintelligible pour toute une partie de lui-même si on ne le référerait pas, en sous-sol, au

monde arabe dans lequel il puisait, comme à une source permanente, des éléments essentiels de sa vitalité, tant en pensée philosophique que dans les divers domaines des sciences, mathématique, astronomie, médecine, etc. Je contractai dès lors, au milieu d'une incuriosité à peu près générale dont témoignaient alors les programmes universitaires, une hantise de connaître cette civilisation, du moins dans son rayonnement sur l'Occident latin, car j'ignorais, hélas, la langue arabe. » (1960)

« Sens et but du projet : non pas certes partir à la conquête de l'Islam, ni même convertir ici et là quelques individus séparés par là même de la Communauté musulmane, mais se livrer à l'étude approfondie de l'Islam, de sa doctrine, de sa civilisation ... » (1938)

« Dialogue intra-religieux, et non seulement inter-religieux, parce qu'il doit conduire à intégrer en soi la vérité perçue dans l'autre religion, même si l'on reste fidèle à sa propre tradition. Aussi faut-il dépasser une phénoménologie ou une histoire des religions, et mener le dialogue jusqu'à une théologie qui définisse les conditions concrètes d'une communion à la vérité des autres traditions. » (1986)

Tout cela reste d'actualité : reconnaissance des racines de traditions qui sont aussi nos racines, donc solidarité spirituelle et intellectuelle avec enrichissement mutuel. Mais il faut réactiver le projet en fonction des conditions concrètes d'aujourd'hui en Égypte, État à grande majorité musulmane, avec une très forte minorité chrétienne, et pays en voie de développement. Les objectifs de l'Institut ne peuvent être atteints que dans le cadre d'un projet communautaire assumant trois orientations inséparables, la première relevant de l'objet spécifique de l'IDEO :

- travail de recherche sur la culture arabe façonnée par la religion musulmane, avec comme supports principaux la bibliothèque et la revue MIDEO ;
- travail avec les chrétiens orientaux, collaboration avec d'autres instances de formation ecclésiales, confrontation entre différentes sources de la théologie et élaboration d'une théologie en langue arabe ;
- travail en lien avec la recherche du développement socio-culturel et économique de l'ensemble du pays.

Il revient à chacun d'articuler ces trois orientations en vue d'une connaissance véritable de la réalité d'un pays précis et d'un enracinement dans ce peuple. Chaque frère de la communauté prend donc sa part de responsabilité dans le cadre de ces trois orientations, mais à des niveaux très divers, selon les aptitudes de chacun. Tout cela doit se penser aussi avec la perspective de présence de collaborateurs extérieurs, partie prenante du projet global.

Dans ces conditions, quel type de communauté ? Tout d'abord, évidemment, un cadre de vie religieuse solide ; ensuite une exigence d'ouverture et d'accueil ; par ailleurs une "égyptianisation" de la vie commune.

Table des Matières

	page
Introduction : la « charte de fondation de l'IDEO ».	1
1- Marie-Joseph Lagrange et le premier projet avorté.	2
2- Antonin Joseph Jaussen et la construction de la maison.	5
3- Marie-Dominique Chenu et le programme de l'Institut.	8
4- Georges Chehata Anawati et l'organisation d'une équipe.	12
En appendice, quel est l'avenir de l'IDEO ?	15

Annexes

Annexe I : Documents Lagrange :

I.A - 1911 : Note pour la fondation d'une maison au Caire	21
I.B : Extraits de la « Vie du Père Lagrange » par le P. Vincent	22
I.C - 1921 : Lettre au Provincial de France	24
I.D - 1932 : Début d'une lettre au P. Gillet	24

Annexe II : Documents Jaussen :

II.A - 1929 : Tract pour chercher de l'argent en France	25
II.B - 1931 : But de la fondation du Caire	26
II.C - 1931 a : Deux notes confidentielles pour le Maître de l'Ordre	27

Annexe III : Documents Chenu :

III.A - 1939 : Lettre au Maître de l'Ordre	29
III.B - 1947 : Rapport pour le chapitre provincial de Paris	31
Complément : souvenirs du P. Chenu (1964)	32

Annexe IV : Documents Anawati :

IV.A - 1943 (Alger) : Réflexions sur le travail de l'Institut du Caire	32
IV.B - 1946 (Le Caire) : Lettre au P. Salman	34
Complément : fragment d'une lettre au P. de Ménasce	37
IV C - 1950 (Montréal) : Entretien avec un interlocuteur anonyme	38

Annexe V : Article du P. Benoît Lavaud (1935) 39

Annexe VI : Chronologie des relations Jérusalem - Le Caire, par J.J. Pérennès 42

Annexe VII : Quelques documents officiels :

VII.A - 1930-1931 : Décret du Roi – Acte de vente du terrain	47
VII.B - 1952 : Transfert à la Province de France	50
VII.C - 1953 : Création formelle de l'IDEO le 7 mars 1953	52
VII.D - 1999 : Reconnaissance officielle des “Pères Dominicains” au Caire	54

Annexe VIII : Conclusions de la réunion de 1997 sur l'IDEO 54